

Rapport sur le cadre d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton

Le 22 février 2022

**Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales
Université de Moncton**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Rapport sur le cadre d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Partie I : Description du cadre d'AQ de l'Université de Moncton.....	2
Partie II : Harmonisation du cadre d'AQ de l'Université de Moncton avec les <i>Lignes directrices</i> de 2016 de la CESPM.....	6
Partie III : Évaluation du cadre d'AQ de l'Université de Moncton	8
Conclusion	12

Annexes :

Annexe I - Les cadres d'assurance de la qualité

1. Le cadre d'AQ de l'Université de Moncton : <i>Politique d'évaluation des programmes</i> (2013)	13
2. <i>Lignes directrices : Cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes</i> (2016)	50
3. Concordance entre le cadre d'AQ de l'Université de Moncton et les <i>Lignes directrices</i> de 2016 de la CESPM (Annexe B)	53

Annexe II - Les évaluations de programmes à l'Université de Moncton

1. Liste de toutes les évaluations de programmes réalisées au cours des sept <u>dernières</u> années	77
a) Programmes abolis	80
2. Liste de tous les programmes devant faire l'objet d'une évaluation au cours des sept <u>prochaines</u> années	81
3. L'état de l'évaluation des <u>programmes approuvés par la CESPM au cours des sept dernières années</u>	83
4. Modèles de données (statistiques d'inscriptions et de diplomation)	84
5. Questionnaire d'évaluation de l'enseignement par les étudiantes et étudiants.....	86

Préambule

En 1985, l'Université de Moncton a adopté un cadre d'assurance de la qualité pour ses programmes de 1^{er} cycle qui a été revu et mis à jour en 1999. La politique actuelle intitulée *Politique d'évaluation des programmes* (2013) a été mise sur pied suite à l'adoption par le Sénat académique (SAC-121102, Rapport du CPR au SAC, p. 47 à 49) de six principes de qualité des programmes d'études de l'Université de Moncton, y compris :

- 1) **Un contenu adéquat** : « atteint à la fois par une formation fondamentale qui mène à l'acquisition de compétences et connaissances approfondies dans les disciplines et par la formation générale qui assure l'acquisition des compétences et connaissances approfondies que doit posséder toute étudiante ou tout étudiant à la fin de ses études universitaires »;
- 2) **L'amélioration continue** : « la reconnaissance que la société est en perpétuel changement »; « un corps professoral engagé et actif en recherche »; « être à l'écoute des recommandations qui en découlent [du processus d'évaluation des programmes] »;
- 3) **Ouverture et leadership** : « sa volonté et son courage d'offrir des programmes innovateurs et avant-gardistes qui pourront ainsi orienter l'avenir des disciplines ou des professions concernées »;
- 4) **L'expertise et la diversité du corps professoral** : « sa capacité de transférer des connaissances alimentées par une recherche de qualité »;
- 5) **Conditions d'apprentissage** : « donnant l'accès à des expériences pratiques et à des occasions d'échange entre collègues et avec des expertises du milieu »; « des masses critiques minimales au niveau de la fréquentation des programmes et des cours »; et
- 6) **Un environnement d'apprentissage adéquat** : « le milieu physique et virtuel (infrastructure et matériel) »; « des immeubles et des salles de classe bien nanties, une technologie à la fine pointe et des équipements de laboratoire appropriés ».

En février 2006, un comité conjoint de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a entrepris la vérification du cadre d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton avec une visite sur les lieux.

L'approbation de la nouvelle *Politique d'évaluation des programmes* (2013) à la suite de ce processus de vérification a eu lieu **avant** l'adoption par la CESPM de ses nouvelles *Lignes directrices : Cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes* (CESPM, 2016). C'est ce qui explique que la *Politique* de l'Université de Moncton n'est pas entièrement harmonisée avec les *Lignes directrices* de la CESPM.

En 2022, l'Université de Moncton entame un nouveau cycle de planification stratégique. C'est donc un moment propice pour revoir et améliorer la *Politique d'évaluation des programmes* (2013). L'Université de Moncton saisit l'occasion de participer au deuxième cycle de la vérification des cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes afin de tirer profit des recommandations tout en arrimant la nouvelle *Politique* avec les divers documents de planification stratégique de l'Université de Moncton (ex. le *Plan d'action autochtone*, la *Stratégie institutionnelle de recherche*, la *Planification académique*, le *Plan stratégique*).

Partie I : Description du cadre d'AQ de l'Université de Moncton

- A. Donner un aperçu du cadre de l'AQ de l'université, y compris toutes les politiques, méthodes, lignes directrices et procédures pertinentes, ainsi que de leurs dates d'approbation et de mise en œuvre, le cas échéant.

Les documents suivants ont été approuvés par le Sénat académique (SAC), le Conseil des gouverneurs (CGV) ou la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM).

1985 : *Guide pour l'appréciation et l'évaluation de programme de premier cycle: critères et indicateurs* (SAC-850529)

1999 : **Politique d'évaluation des programmes** (SAC-990910)

2006 : *Cadre sur le niveau de diplomation des Maritimes* (CESPM, 2006).

[http://www.cespm.ca/media/129620/Cadre sur le niveau de diplomation des Maritimes 85x11 trimestres.pdf](http://www.cespm.ca/media/129620/Cadre_sur_le_niveau_de_diplomation_des_Maritimes_85x11_trimestres.pdf)

2006 : **Évaluation de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité** (CESPM, août 2006). http://www.cespm.ca/resources/Final_UDM_Assessment.pdf

2010 : *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes* (CESPM, janvier 2010). http://www.cespm.ca/resources/QA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

2012 : **Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton** (SAC-121102)

https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2012/SAC_121102_annexes_A_H.pdf

2013 : **Politique d'évaluation des programmes** (SAC-130503)

<https://www.umoncton.ca/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/politiques/UMoncton-politique-evaluation-programme-mars-2013.pdf>

2016 : *Planification académique de l'Université de Moncton* (SAC-161104, CGV-161210)

https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2016/SAC_161104_document_D.pdf

2016 : **Lignes directrices : Cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes** (CESPM, 2016).

http://www.cespm.ca/media/123646/Guidelines-for-Institutional-QA_FR_Final.pdf

- B. Décrire la façon de procéder de l'université en ce qui concerne l'évaluation d'autres unités académiques et programmes d'études.

L'Université de Moncton n'a pas de politique d'évaluation des unités académiques ni des unités de soutien.

Toutefois, certaines unités ont été évaluées :

- *Étude sur le positionnement du service des loisirs socioculturels aux trois campus de l'Université de Moncton* – juillet 2005.
- *L'enseignement coopératif et le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif (BEC) à l'Université de Moncton* – 29 octobre 2010.
- *Services aux étudiants de l'Université de Moncton* – 31 mai 2011.
- *Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)* – novembre 2020.

- C. Décrire la mesure dans laquelle l'université, dans le cadre du processus d'examen cyclique, confirme que ses programmes sont conformes au *Cadre sur le niveau de diplomation des Maritimes* (annexe D) ainsi que les mesures mises en œuvre lorsqu'un programme n'est pas conforme.

La conformité d'un programme avec le cadre est évaluée lors de sa création initiale ou lors d'une modification majeure. L'évaluation est effectuée par le Comité des programmes (CPR).

- D. Décrire le processus qu'utilise l'université pour cerner et évaluer les résultats des étudiants et les résultats d'apprentissage.

Le gabarit pour le *Rapport d'autoévaluation* (annexe D de la *Politique*, p. 22) comprend les « **résultats** escomptés pour les étudiantes et étudiants » :

- 5.1 Premier cycle
- 5.2 Cycles supérieurs.

Parmi les critères d'évaluation dans le *Mandat de l'équipe d'évaluation* (annexe B de la *Politique*, p. 14), on trouve :

- b. La clarté et la pertinence des **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;
- c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des **objectifs d'apprentissage**;
- d. La mesure selon laquelle les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints.

Les questions posées à l'équipe d'évaluation comprennent les suivantes (annexe B de la *Politique*, p. 16) :

- La clarté et pertinence des résultats escomptés pour les étudiantes et les étudiants
7. Est-ce que les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?
- Méthodes d'enseignement
8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage?
- L'atteinte des résultats escomptés
9. Est-ce que les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?

Enfin, le gabarit pour le *Rapport d'évaluation* (annexe F de la *Politique*, p. 30) comprend :

- 2.4 Les **résultats** d'apprentissage et leurs atteintes (ref : Questions 7, 8 et 9).

Le 6 mai 2016, le Sénat académique a adopté le règlement 8.12 *Plan de cours* qui exige que les plans de cours comportent :

- « les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques; »
https://www.umoncton.ca/umcm-fass/files/umcm-fass/wf/nds_-_reglement_sur_le_plan_de_cours_mai_2016.pdf

Le *Répertoire* de l'Université de Moncton précise les objectifs de chaque cours créé ou révisé depuis 2017 :

- Ex. FRAN1500 *Communication orale*
OBJECTIFS DE COURS :
À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : reconnaître les registres de langue à l'oral; reconnaître le registre approprié à la situation de communication; employer la langue standard à l'oral; appliquer les stratégies langagières liées à différentes formes de discours oraux.

E. Décrire les procédures de l'université en ce qui concerne la suspension et l'abolition de programmes.

L'unité académique soumet une proposition d'abolition du programme au **Comité des programmes** (CPR) en utilisant le formulaire CPR-12 *Projet d'abolition de programme*. Le Comité des programmes fait une recommandation au Sénat académique. Une fois que la proposition est approuvée par le Sénat académique, elle doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs. Les admissions sont suspendues jusqu'à ce que la dernière cohorte termine le programme en voie d'abolition.

- Ex. Le Département d'arts visuels a proposé l'abolition du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) (R : 06-CPR-210122).

Dans le cas d'un programme des cycles supérieurs, le **Comité des programmes de cycles supérieurs** (CPS) ferait également une recommandation au Sénat académique.

F. Déterminer les unités de soutien qui, selon l'université, appuient **directement** les programmes d'études; indiquer lesquelles de ces unités l'université a examinées au cours des sept dernières années.

Les unités de soutien qui appuient **directement** les programmes d'études comprennent :

- le Registrariat,
- la Formation continue,
- le Bureau du recrutement étudiant,
- le Service de l'admission,
- les bibliothèques,
- la Direction générale des technologies (DGT),
- le Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA),

- le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage (SASA),
- le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE).

Aucune de ces unités n'a été évaluée au cours des sept dernières années.

G. Décrire la démarche de l'université pour l'évaluation des unités de soutien cernées au point F ci-dessus.

L'Université de Moncton n'a pas de politique d'évaluation des unités de soutien.

Le gabarit pour le *Rapport d'autoévaluation* (annexe D de la *Politique*, p. 26) comprend :

- 8.3 **Mécanismes d'appui** offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, **appui à la réussite, centre d'aide**, ateliers...)
- 9. Description des ressources matérielles disponibles au programme.
 - 9.1 **Ressources matérielles.**
 - 9.2 Autres ressources (**bibliothèque, laboratoire...**)

Le *Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation* (annexe E de la *Politique*, p. 28) comprend :

- Visite de la **Bibliothèque** et rencontre avec la direction ou sa déléguée ou son délégué

Parmi les critères d'évaluation dans le *Mandat de l'équipe d'évaluation* (annexe B de la *Politique*, p. 14), on trouve :

- e. La pertinence et l'efficacité du **soutien** accordé aux étudiantes et aux étudiants.

Les questions posées à l'équipe d'évaluation comprennent les suivantes (annexe B de la *Politique*, p. 15) :

- 6. Un environnement d'apprentissage adéquat :
 - a. Les **ressources matérielles** sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?
- 11. Est-ce que les **services associés aux structures d'appui** aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?

Enfin, le gabarit pour le *Rapport d'évaluation* (annexe F de la *Politique*, p. 30) comprend :

- 2.5 L'**appui** aux étudiantes et aux étudiants (ref : Questions 10 et 11).

H. Recenser les unités de soutien qui appuient indirectement les programmes d'études et que l'université a examinées au cours des sept dernières années.

Aucune.

I. Décrire la démarche de l'université pour l'évaluation des unités de soutien cernées au point H ci-dessus.

Aucune.

Partie II : Harmonisation du cadre d'AQ de l'Université de Moncton avec les Lignes directrices de 2016 de la CESPM

A. Faire ressortir (à l'aide du **tableau de l'annexe B**) l'harmonisation et les écarts entre le cadre d'AQ de l'université et les *Lignes directrices de 2016 de la CESPM*.

Les éléments suivants sont **abordés partiellement** dans la *Politique d'évaluation des programmes* (2013) :

- Principes directeurs (2.)
 - La nécessité d'englober toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement (2.3)
 - La reddition de comptes et la transparence (2.4)
- Portée du cadre d'AQ d'une université (3.)
 - Refléter sa mission et ses valeurs (3.1)
 - Être lié aux plans stratégiques et autres de l'établissement (3.3)
- Principales composantes (5.1)
 - Exiger une composante d'autoévaluation structurée en fonction des critères d'évaluation établis (5.1.4)
- Critères d'évaluation (5.2)
 - Les critères d'évaluation sont exhaustifs et visent tous les programmes et les unités (5.2)
 - Les critères d'évaluation sont alignés sur la mission et les valeurs de l'université (5.2)
 - L'atteinte des résultats d'apprentissage à la lumière des attentes et exigences d'un grade universitaire (5.2.2)
 - Le rendement continu du corps professoral, y compris : la qualité de l'enseignement et de la supervision (5.2.5)
 - L'établissement d'indicateurs qui témoignent de la qualité (5.2.9).
- Documents clés d'un cadre d'AQ d'une université (7.)
 - Lignes directrices pour la préparation de l'autoévaluation, y compris les modèles, les données et les sources utilisés pour les indicateurs et les mesures de la qualité (7.1)

Les éléments suivants sont **absents** de la *Politique d'évaluation des programmes* (2013) :

- Principales composantes (5.1)
 - Les évaluations de l'enseignement des cours par les étudiantes et étudiants (5.1.6)
 - La participation des étudiantes et étudiants à des enquêtes pour recueillir des données (5.1.6)
 - La participation de professeurs et professeuses sans lien direct avec le programme (5.1.7)
 - L'évaluation des programmes après la diplomation de la 1^{re} cohorte (5.1.11)
 - Une stratégie de communication pour communiquer les changements importants (5.1.13)
 - L'évaluation périodique de la *Politique d'évaluation des programmes* (5.1.14)

- Critères d'évaluation (5.2)
 - Les méthodes d'évaluation des progrès des étudiantes et étudiants (5.2.3)
 - Les ressources technologiques et financières (5.2.7)
 - Les règlements universitaires (5.2.8)
 - Les structures de gouvernance et de prise de décisions des unités académiques (5.2.8)
- Norme pour l'évaluation des autres unités (6.1, 6.2, 6.3 et 6.4)

B. Fournir les renseignements supplémentaires jugés pertinents, mais qui n'ont pas été saisis dans le tableau.

Sans objet.

Partie III : Évaluation du cadre d'AQ de l'Université de Moncton

A. Décrire les progrès qui ont été accomplis depuis le « premier cycle », y compris toute difficulté à donner suite aux recommandations formulées au cours du « premier cycle ».

Parmi les sept recommandations formulées dans le rapport d'*Évaluation de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité* (CESPM, août 2006), il y en a quatre auxquelles on **n'a pas** donné suite :

- R 2 : Centrer davantage la politique sur les étudiants (fournir les résultats des évaluations de l'enseignement par les étudiantes et étudiants aux évaluatrices et évaluateurs).
- R 3 : Consolider le lien entre les évaluations de programmes et le processus budgétaire.
- R 5 : Inclure une disposition dans la politique portant sur l'évaluation de la politique actuelle de l'Université en matière d'AQ.
- R 7 : Concilier la mission sociale de l'Université et sa politique en matière d'AQ (c'est-à-dire, réduire l'éventail de programmes offerts avec des ressources limitées).

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les trois autres recommandations :

- R 1 : Simplifier le processus d'évaluation.

L'Université de Moncton a centralisé la collecte de données portant sur les inscriptions ainsi que le taux de diplomation en faisant appel à la Direction générale des technologies (DGT) (suggestion 1.2). Un rapport annuel mettant en évidence les résultats et les suivis est déposé au Sénat académique (suggestion 1.6).

- R 4 : Accroître la participation et la sensibilisation de la communauté (interne et externe).

L'Université de Moncton a ajouté à l'équipe d'évaluation une professeure ou un professeur d'une autre unité académique non pas pour jouer le rôle d'une troisième évaluatrice ou d'un troisième évaluateur tel que suggéré (suggestion 4.1) mais plutôt pour accompagner l'équipe d'évaluation lors de la visite sur les lieux. L'Université de Moncton a mis en œuvre la suggestion « qu'au moins deux évaluateurs externes soient choisis même lorsqu'une unité offre seulement des programmes de premier cycle » (suggestion 4.2).

- R 6 : Définir le processus d'évaluation des programmes articulés.

L'Université de Moncton n'a pas défini le processus d'évaluation des programmes articulés. Toutefois, l'évaluation du volet collégial des programmes articulés a lieu.

B. Décrire la mesure dans laquelle l'université respecte son propre cadre d'AQ.

Le calendrier (annexe A de la *Politique d'évaluation des programmes*) comprend 50 « **disciplines** », chaque évaluation portant généralement sur plusieurs **cycles** (ex. B.A./ M.A./ Ph. D.), **grades** (ex. certificat, diplôme, maîtrise), **programmes** (ex. spécialisation, majeure, mineure), **options** (ex. régime coopératif, programme accéléré), **orientations** (ex. orientation enseignement/ enseignement ressource/ administration scolaire; formation générale/technique) ou **profils** (pour étudiante ou étudiant régulier, pour infirmière ou infirmier immatriculé; pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail, pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe). Seulement 46 % des disciplines ont respecté le calendrier prévu pour la visite de l'équipe d'évaluation.

Les étapes d'opérationnalisation de la *Politique d'évaluation des programmes* (p. 4 à 6) sont suivies :

- avis d'évaluation et préparation des données quantitatives,
- préparation du mandat et nomination de l'équipe d'évaluation,
- préparation et approbation du rapport d'autoévaluation, envoi des documents à l'équipe d'évaluation,
- visite d'évaluation, recommandations provisoires,
- rapport d'évaluation, réactions des instances,
- avis du VRER - recommandations au Comité conjoint de planification (CCJ),
- recommandations du CCJ pour adoption au Sénat académique,
- recommandations du CCJ pour adoption au Conseil des gouverneurs,
- plan de mise en œuvre,
- suivis effectués et rapport annuel facultaire au Sénat académique.

Les échéanciers dans le tableau intitulé *Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes* (p. 4) ne sont pas respectés pour diverses raisons (ex. congés, sabbatiques, maladie des évaluateurs ou évaluatrices, annulation des visites sur les lieux en raison de tempêtes, retard dans le dépôt du rapport d'évaluation). Ce problème a été souligné par les évaluateurs dans l'***Évaluation de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité*** (CESPM, août 2006). Notons que le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs n'ont que quatre réunions par année universitaire. On cherche à limiter le nombre d'évaluations à l'ordre du jour du Sénat académique à 3 ou 4 par réunion alors qu'une dizaine d'évaluations peuvent avoir lieu simultanément.

Les gabarits pour le mandat de l'équipe d'évaluation (annexe B de la *Politique*), le rapport d'autoévaluation (annexe D de la *Politique*) et le rapport d'évaluation (annexe F de la *Politique*) sont respectés.

Le *Guide pour la formation d'un comité de travail* (annexe C de la *Politique*) est généralement respecté. Dans le tableau intitulé *Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes* (p. 4), une note en bas de page précise le rôle de l'Unité académique réseau de la discipline (UARD) lorsque des cours dans la discipline sont offerts sur deux ou trois des campus de l'Université de Moncton. Puisque ce rôle n'est pas mentionné explicitement dans l'annexe C, il est parfois oublié.

Le *Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation* (annexe E de la *Politique*) est généralement respecté. Pendant la pandémie, la visite des installations n'a pas eu lieu, les visites ayant été virtuelles.

C. Décrire les réussites découlant du cadre d'AQ de l'Université de Moncton.

L'Université de Moncton a fait beaucoup de progrès au niveau de l'intégration des résultats d'apprentissage non seulement dans le processus d'évaluation des programmes mais aussi dans les plans de cours et dans la description des cours au *Répertoire* de l'Université. Cette initiative a été menée par Jean-François Richard, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (2014-2019) et président de la CESPM (2016-2018).

Le gabarit pour le *Rapport d'autoévaluation* (annexe D de la *Politique*, p. 22) comprend les « résultats escomptés pour les étudiantes et étudiants » :

- 5.1 Premier cycle
- 5.2 Cycles supérieurs.

Parmi les critères d'évaluation dans le *Mandat de l'équipe d'évaluation* (annexe B de la *Politique*, p. 14), on trouve :

- b. La clarté et la pertinence des **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;
- c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des **objectifs d'apprentissage**;
- d. La mesure selon laquelle les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints.

Les questions posées à l'équipe d'évaluation comprennent les suivantes (annexe B de la *Politique*, p. 16) :

- La clarté et pertinence des résultats escomptés pour les étudiantes et les étudiants
7. Est-ce que les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?
- Méthodes d'enseignement
8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage?
- L'atteinte des résultats escomptés
9. Est-ce que les **résultats** escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?

Enfin, le gabarit pour le *Rapport d'évaluation* (annexe F de la *Politique*, p. 30) comprend :

- 2.4 Les **résultats** d'apprentissage et leurs atteintes (ref : Questions 7, 8 et 9).

Le 6 mai 2016, le Sénat académique a adopté le règlement 8.12 *Plan de cours* qui exige que les plans de cours comportent :

- « les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques; »
https://www.umoncton.ca/umcm-fass/files/umcm-fass/wf/nds_-_reglement_sur_le_plan_de_cours_mai_2016.pdf

Le *Répertoire* de l'Université de Moncton précise les objectifs de chaque cours créé ou révisé depuis 2017 :

- Ex. FRAN1500 *Communication orale*
OBJECTIFS DE COURS :
À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : reconnaître les registres de langue à l'oral; reconnaître le registre approprié à la situation de communication; employer la langue standard à l'oral; appliquer les stratégies langagières liées à différentes formes de discours oraux.

*Notons qu'à l'Université de Moncton, le terme « objectifs d'apprentissage » est souvent utilisé pour désigner les résultats d'apprentissage.

D. Décrire les difficultés découlant du cadre d'AQ de l'Université de Moncton.

Le calendrier des évaluations de programmes (2014-2021)

Parmi les 50 disciplines (regroupements de programmes) à évaluer, seulement 23 (46 %) ont respecté le calendrier prévu en ce qui concerne l'année universitaire où la visite de l'équipe d'évaluation a eu lieu. Les autres ont connu un retard d'un an (24 %), de 2 ans (10 %), de 3 ans (10 %), de 4 ans (4 %) ou même de 5 ans (6 %).

Lorsque la *Politique d'évaluation des programmes* (2013) a été adoptée par le Sénat académique (SAC-130503), on a souligné le fait que les délais entre la visite de l'équipe d'évaluation et les recommandations au Comité conjoint de planification (CCJ) pouvaient atteindre 24 mois. Aujourd'hui, on peut constater que la mise en œuvre de la *Politique* est encore problématique en ce qui concerne l'échéancier. Notons que dans certaines universités, la rédaction du rapport se fait sur place à la fin de la visite afin que l'unité académique ne perde pas l'énergie et l'intérêt en raison d'un processus qui s'éternise.

L'arrimage de l'évaluation des programmes avec la planification académique

Une autre difficulté est le manque de suivi une fois que les recommandations sont approuvées. L'absence de balises rigoureuses pour la mise en œuvre des recommandations remet en question la raison d'être de l'évaluation. Le processus serait plus efficace si le suivi de la mise en œuvre des recommandations était mieux arrimé avec les autres exercices de planification. En 2022, l'Université de Moncton commence un nouveau cycle de planification stratégique. Ce sera l'occasion d'améliorer les processus.

Documents de planification existants (2012-2020)

- *Stratégie institutionnelle de recherche (SIR)* (FESR, octobre 2012).
<https://www.umoncton.ca/fesr/sites/fesr.prod.umoncton.ca/files/wf/strategie.institutionnelle.rechercheudem.finale.pdf>
- ***Politique d'évaluation des programmes*** (SAC-130503)
- *Plan stratégique 2020 : Un rêve qui nous appartient* (2014-2020) (CGV-131130).
https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/cg_proces_verbaux/2013/CGV_131130_annexes_J_a_Q.pdf
- *Planification académique de l'Université de Moncton* (2016) (SAC-161104, CGV-161210).
https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_proces_verbaux/2016/SAC_161104_document_D.pdf

Nouveau cycle de planification (2022-2028)

- *Plan d'action autochtone* (2022-2028) (en cours, approbation à venir).
- *Plan stratégique* (2022-2028) (en cours, approbation à venir).
- *Stratégie institutionnelle de recherche (SIR)* (nouvelle version à venir).
- ***Politique d'évaluation des programmes*** (nouvelle version à venir).
- *Planification académique de l'Université de Moncton* (2016) (mise à jour à venir).

E. Fournir tout autre renseignement que l'université aimerait porter à la connaissance de la CESPM en ce qui concerne son cadre de VAQ.

Sans objet.

Conclusion

La révision de la *Politique d'évaluation des programmes* (2013) au cours de la prochaine année universitaire s'inscrit dans un projet global d'amélioration des processus associés aux modifications des programmes d'études à l'Université de Moncton. La planification de ce projet d'amélioration continue par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), Gilles C. Roy, et la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), Elizabeth Dawes, s'est déroulée à la session d'automne 2019.

La première étape qui consistait à faire approuver de nouveaux formulaires de propositions de curriculum (ex. création, modification majeure ou abolition de programme) a été réalisée par la VRAEAP en collaboration avec Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la FASS. Les autres étapes du projet d'amélioration continue ont pris du retard en raison de la pandémie de la COVID-19, la VRAEAP étant la responsable académique des affaires pandémiques.

Ces étapes consistent à créer des formulaires électroniques pour les propositions de curriculum, à aligner et harmoniser le calendrier de publication des documents administratifs (ex. recrutement, admission, inscriptions), à revoir le mandat et la composition des comités impliqués dans le processus d'approbation des cours et des programmes ainsi que le calendrier de leurs réunions et à mettre à jour les politiques sur les cours et les programmes afin qu'elles forment un ensemble cohérent.

Le projet d'amélioration continue se déroule dans le contexte d'un nouveau cycle de planification stratégique à l'Université de Moncton. Ainsi, la révision de la *Politique d'évaluation des programmes* (2013) permettra non seulement d'améliorer l'efficacité du processus d'assurance de la qualité mais aussi d'aligner la *Politique* avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton, de favoriser l'intégration des savoirs et cultures autochtones, notamment des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik, aux programmes d'études de l'Université de Moncton et de renforcer l'évaluation de la qualité et de l'impact des activités de R-D-C qui alimentent les programmes ainsi que l'évaluation de la qualité de l'enseignement, de l'évaluation des apprentissages et de l'encadrement des étudiantes et étudiants.

Annexe I - 1. Politique d'évaluation des programmes

**POLITIQUE D'ÉVALUATION
DES
PROGRAMMES**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

MARS 2013



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
PORTÉE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	2
CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
SUIVI	3
PROCÉDURES	3
Acronymes	3
Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes	4
<u>Planification du projet d'évaluation</u>	4
1° Avis d'évaluation	4
2° Documents d'information	4
3° Mandat de l'équipe d'évaluation	4
4° Nomination des membres de l'équipe d'évaluation	4
5° Rapport d'autoévaluation	5
6° Approbation du rapport d'autoévaluation	5
7° Envoi des documents à l'équipe d'évaluation	5
8° Calendrier des activités prévues pour la visite de l'équipe d'évaluation	5
9° Visite de l'équipe d'évaluation	5
<u>Réalisation du projet d'évaluation</u>	6
1° Réactions préliminaires de l'équipe d'évaluation	6
2° Rapport d'évaluation	6
3° Délibération	6
4° Avis du VRER	6
5° Décision	6
<u>Suivi de la décision</u>	6
1° Plan de mise en oeuvre.....	6
2° Mise à jour et suivi du plan de mise en oeuvre.....	6
Annexe A – Calendrier - Évaluation des programmes des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles	7
Annexe B – Mandat de l'équipe d'évaluation.....	14
Annexe C – Guide pour la formation d'un comité de travail.....	17
Annexe D – Rapport d'autoévaluation	18
Annexe E – Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation	28
Annexe F – Rapport d'évaluation.....	29
Annexe G – Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs	32
Annexe H – Guide pour les programmes avec agrément et les programmes appliqués	33

PRÉAMBULE

Il y a plus de 25 ans (1985), l'Université de Moncton a mis sur pied sa Politique d'évaluation des programmes de 1er cycle. Quelques années plus tard, le Sénat académique a établi les bases du processus d'évaluation des programmes de 2^e et 3^e cycles à l'Université de Moncton. En 1999, l'Université a revu en profondeur sa politique et, dès l'année suivante, a lancé un projet ambitieux d'évaluation de tous ses programmes sur un calendrier de cinq ans.

Au cours des dernières années, la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a entrepris à une évaluation de la politique d'assurance de la qualité de chaque établissement d'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Dans le cadre de cette évaluation, un comité de la CESPM a visité l'Université en février 2006 et a soumis son rapport final en avril 2006, dans lequel il a fait état de ses constatations et de ses recommandations. À la fin du processus d'évaluation des divers établissements, la CESPM a publié un document dans lequel elle propose des principes directeurs pour l'assurance de la qualité dans les universités et des modifications aux lignes directrices sur les politiques des établissements en matière d'assurance de qualité¹. En particulier, le CESPM maintient qu'« *une politique fructueuse en matière d'assurance de la qualité est guidée par :*

- *La recherche de l'amélioration continue;*
- *Un accent sur l'apprentissage;*
- *La nécessité d'englober toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement;*
- *La reddition de comptes et la transparence. »*

Depuis la dernière révision de sa politique, l'Université a implanté de nouveaux programmes, tels que les programmes articulés, dont le processus d'évaluation n'a pas été défini. L'Université s'est également engagée durant cette période dans deux initiatives majeures qui sont en lien avec l'évaluation des programmes, soit la reconfiguration et le processus de viabilité des programmes. Dans le dernier cas, la nécessité de mettre en œuvre un meilleur processus de planification académique a été soulevée².

La révision de la politique actuelle d'évaluation des programmes a donc pour objectifs, d'une part, de répondre aux recommandations et principes identifiés par la CESPM et, d'autre part, d'améliorer l'efficacité du processus d'évaluation et de suivi des recommandations qui en découlent. La politique révisée tient également compte des autres initiatives en cours afin de les arrimer au processus d'évaluation et ainsi éviter de doubler nos efforts.

¹ Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes. CESPM, janvier 2010.
http://www.cespm.ca/resources/QA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

² Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton. Université de Moncton, octobre 2010.
http://www.umoncton.ca/enbref/files/enbref/wf/wf/pdf/sa_proces_verbeaux/2010/SAC_101029_annexes_A_et_B.pdf

PORTÉE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a comme toile de fond sa mission, sa vision et ses valeurs. Elle est intégrée au processus amélioré de planification académique et s'applique à tous les programmes d'études de l'Université³.

La politique d'évaluation des programmes a notamment pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme - avec ou sans enrichissement -, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition.

Les principaux objectifs de cette politique d'évaluation des programmes sont⁴ :

- Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission.
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université;
- Permettre à l'Université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ses programmes;

La politique d'évaluation des programmes tient compte des services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants⁵. Elle couvre les différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité). L'application de cette politique institutionnelle relève de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VREER).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université de Moncton. Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la CESPM⁶, incluent:

- a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université;
- b. La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;
- c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage;

³ L'évaluation des programmes qui sont par ailleurs soumis à un agrément ainsi que celle des programmes appliqués sera adaptée afin d'éviter de doubler des efforts des unités académiques concernées (voir Annexe H).

⁴ Tiré du document de la CESPM *Évaluation de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité*, août 2006, p. 4, http://www.cespm.ca/resources/Final_UDM_Assessment.pdf

⁵ Quoique l'Université reconnaisse l'importance du rôle que jouent les unités et les services non liés à l'enseignement dans l'expérience globale des étudiantes et des étudiants, elle juge que l'évaluation de ces unités et services doit être assurée par une politique spécifique à leurs besoins plutôt que par une politique globale, comme semble préconisée la CESPM.

⁶ *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, janvier 2010, p. 13. http://www.cespm.ca/resources/QA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

- d. La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints;
- e. La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants;
- f. L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et professeurs par rapport au programme évalué;
- g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.

SUIVI

L'Université partage l'avis de la CESPM sur l'importance de mécanismes clairs de suivi aux évaluations de programmes⁷. Ces mécanismes doivent assigner la responsabilité des suivis aux niveaux hiérarchiques appropriés et fixer des délais raisonnables pour la mise en œuvre des recommandations retenues. Ce processus doit s'intégrer à la planification académique, donnant ainsi l'occasion aux unités académiques de présenter l'état d'avancement des suivis qui découlent de l'évaluation.

PROCÉDURES

Acronymes

CES :	Comité des études supérieures
CCJ :	Comité conjoint de la planification
CPR :	Comité des programmes
DDF :	Doyen, doyenne de la faculté
DDFESR :	Doyen, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche
DDE :	Doyen, doyenne des études
FESR :	Faculté des études supérieures et de la recherche
RDC :	Recherche, développement, création
SAC :	Sénat académique
UARD :	Unité académique réseau de la discipline
VRAE :	Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint à l'enseignement
VRARH :	Vice-rectrice, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines
VRER :	Vice-rectrice, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

⁷ Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes, janvier 2010, p. 19.
http://www.cespm.ca/resources/OA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes

Planification du projet d'évaluation		Échéancier
1° Avis d'évaluation	En janvier de l'année académique précédant l'année de la visite d'évaluation, l'unité académique est informée qu'un ou des programmes d'études dont elle est responsable seront évalués au cours de l'automne. Le calendrier prévu d'évaluation des programmes ainsi que les échéanciers pour les différentes étapes du processus d'évaluation sont présentés en annexes A et B.	1 ^e janvier
2° Documents d'information	Le Bureau de la ou du VRER rassemble les données quantitatives sur le ou les programmes à évaluer. Il fait parvenir ces documents à l'unité académique concernée afin qu'ils soient intégrés au rapport d'autoévaluation.	15 janvier
3° Mandat de l'équipe d'évaluation	L'unité académique concernée ⁸ complète le mandat de l'équipe d'évaluation fourni en annexe B et le soumet à la ou au DDF pour approbation. La ou le DDF, après avoir consulté les personnes concernées (DDE, DDFESR), soumet le mandat de l'équipe d'évaluation au VRER. Celle-ci ou celui-ci arrête la version finale du mandat.	15 février
4° Nomination des membres de l'équipe d'évaluation	L'équipe d'évaluation est composée de deux expertes ou deux experts dans la discipline provenant de l'extérieur de l'Université, dont une ou un provient de l'extérieur des provinces de l'Atlantique. Cette équipe sera accompagnée par une professeure ou un professeur de l'Université provenant d'une autre unité académique afin de guider l'équipe d'évaluation pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'Université. Afin de nommer l'équipe d'évaluation, l'unité académique concernée suggère à la ou au DDF des noms de professeures ou de professeurs reconnus pour leur compétence dans la discipline du ou des programmes d'études à évaluer. Cette liste doit être circonstanciée. La ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR (le cas échéant), peut ajouter des noms à cette liste et en remet une copie à la ou au VRER avec les recommandations des parties impliquées. C'est la ou le VRER qui nomme en	15 mars

⁸ Lorsqu'il s'agit de programmes offerts sur plus d'un campus, cette unité est l'UARD. Si le nombre de professeures et de professeurs de l'unité académique concernée est très élevé, la doyenne ou le doyen peut demander de former un comité restreint qui coordonnera cette activité. Cette procédure est décrite à l'annexe C. Dans tous les cas, l'unité devra prévoir la participation active de représentants étudiants à toutes les étapes de l'évaluation.

	<p>définitive les membres de l'équipe d'évaluation, y compris la professeure ou le professeur de l'Université.</p> <p>Pendant le processus de l'évaluation des programmes, c'est le bureau du VRER qui établit et maintient la communication avec les membres de l'équipe d'évaluation.</p> <p>Afin d'éviter les conflits d'intérêt, les membres de l'équipe d'évaluation ne doivent pas collaborer ou avoir collaboré sur le plan scientifique, depuis moins de cinq ans, avec une ou un membre du corps professoral rattaché au programme faisant l'objet d'une évaluation. Ils ne doivent pas être ou avoir été membres du comité de thèse d'une ou d'un membre du corps professoral rattaché au programme évalué depuis moins de cinq ans.</p>	
5° Rapport d'autoévaluation	L'unité académique concernée prépare un rapport d'autoévaluation selon le gabarit présenté à l'annexe D et le soumet pour approbation au Conseil de la faculté.	15 juin
6° Approbation du rapport d'autoévaluation	À la suite de l'approbation du rapport d'autoévaluation par le Conseil de la faculté, la ou le DDF fait parvenir le rapport final d'autoévaluation à la ou au VRER.	31 août
7° Envoi des documents à l'équipe d'évaluation	Deux mois avant la visite de l'équipe d'évaluation, le Bureau de la ou du VRER lui fait parvenir l'information sur l'Université en général, le mandat d'évaluation et le rapport d'autoévaluation du ou des programmes.	Début septembre
8° Calendrier des activités prévues pour la visite de l'équipe d'évaluation	La ou le DDF établit le calendrier des activités prévues, y compris l'horaire des visites, en collaboration avec les personnes ou instances concernées (DDE, DDFESR, unité académique). La ou le DDE établit le calendrier des activités pour son campus (le cas échéant) en consultation avec l'équipe de l'unité concernée. L'annexe E propose un guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation. Une fois l'horaire de visite complété, la ou le DDF et la ou le DDE (le cas échéant) le fait parvenir au Bureau de la ou du VRER.	30 septembre
9° Visite de l'équipe d'évaluation	La ou le DDF, en consultation avec l'unité académique concernée et la ou le DDFESR (le cas échéant), coordonne la visite au campus de Moncton. Lorsque le processus d'évaluation comprend une visite à l'UMCE ou à l'UMCS, la ou le DDE organise la visite à son campus en collaboration avec l'unité académique concernée.	15 novembre

Réalisation du projet d'évaluation		
1° Réactions préliminaires de l'équipe d'évaluation	À la fin de la visite, l'équipe d'évaluation rencontre la Direction de la faculté, la Direction de l'unité académique concernée et la Direction de la FESR, le cas échéant, et leur fait part de son évaluation sommaire et de ses recommandations provisoires. Ces deux instances font part de leurs réactions à l'équipe d'évaluation. Les DDE des campus d'Edmundston ou de Shippagan (le cas échéant), sont invités à participer à cette rencontre.	15 novembre
2° Rapport d'évaluation	Dans le mois qui suit la visite, l'équipe d'évaluation complète le gabarit de rapport d'évaluation fourni en annexe F et le soumet à la ou au VRER. La ou le VRER en fait parvenir des copies aux personnes et instances concernées (DDF, DDE, DDFESR, CES, unité académique) pour rétroaction et avis.	15 décembre
3° Réactions des instances concernées	Six semaines après réception du rapport d'évaluation, la ou le DDF, après consultation auprès des personnes et instances concernées (DDE, DDFESR, CES, unité académique) présente à la ou au VRER ses réactions par écrit sur les suites à donner au rapport.	1 ^{er} février
4° Avis du VRER	La ou le bureau du VRER fait parvenir au CCJ le rapport d'évaluation, les réactions et avis des unités concernées ainsi que son avis et ses recommandations trois semaines avant la réunion prévue du CCJ.	1 ^{er} mars ou 1 ^{er} mai
5° Décision	Le CCJ discute des résultats de l'évaluation de même que des avis de la ou du VRER et des autres personnes concernées (DDF, DDE, DDFESR), fait ses recommandations et les soumet au SAC et au CGV pour ratification. Le SAC et le CGV se penchent sur les recommandations du CCJ, rendent leur décision et en informent l'unité académique.	31 mars ou 15 juin 30 juin ou 30 septembre
Suivi de la décision		
1° Plan de mise en œuvre	Après avoir été informé des décisions prises par le CGV, la ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR et les DDE (le cas échéant), demande à l'unité académique de préparer le plan de mise en œuvre des décisions du CGV (voir annexe G pour gabarit). Ce plan est soumis au Conseil de la faculté concerné et au Conseil de la FESR pour approbation. La ou le DDF fait parvenir le plan de mise en œuvre final à la ou au VRER.	31 octobre ou 20 décembre
2° Mise à jour et suivi du plan de mise en œuvre	Le plan de mise en œuvre est intégré au plan académique de la Faculté et son état d'avancement fait partie du rapport annuel facultaire au Sénat académique.	30 août

CALENDRIER*
Évaluation des programmes des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2014-2015 à 2020-2021

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2014	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme préparatoire en sciences de la santé - Dip. S.S. 	-
2014	Science infirmière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Sc. Inf. ▪ M.Sc. Inf. – infirmière praticienne (2003-2004) 	-
2014	Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (général) 	1994-1995
2014	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. multidisciplinaire 	1999-2000
2014	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. appliqué en techniques radiologiques - B. Sc. T.R. 	1999-2000
2014	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. appliqué (sciences de laboratoire médical) 	2000-2001
2014	Droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise en droit 	2001-2002
2014	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.E .E . 	2002-2003
2014	Anglais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en anglais) ▪ Mineure en anglais ▪ M.A. (littérature canadienne comparée (2010)) 	2002-2003
2015	Philosophie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en philosophie) ▪ B.A. (majeure en philosophie) ▪ Mineure en philosophie 	2003-2004
2015	Administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.B.A. ▪ M.B.A. – coopératif ▪ M.B.A. – avec mémoire (déc 2000) 	2003-2004

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2015	Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (nutrition) ▪ M.Sc. (nutrition-alimentation) 	2003-2004
2015	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. appliqué en thérapie respiratoire 	2004-2005
2015	Études familiales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en études familiales) ▪ Mineure en développement personnel et social ▪ M.Sc. (études familiales) 	2004-2005
2015	Génie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Ing. (génie civil) ▪ B. Ing. (génie civil) - Régime coopératif ▪ B. Ing. (électrique) ▪ B. Ing. (génie électrique) - Régime coopératif ▪ B. Ing. (mécanique) ▪ B. Ing. (génie mécanique) - Régime coopératif ▪ M. Sc. Appliquée 	2004-2005
2015	Biologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (spécialisation en biologie) ▪ B.Sc. (spécialisation en biologie – régime coopératif) ▪ B.Sc. (majeure en biologie) ▪ B.Sc. (majeure en biologie –régime coopératif) ▪ Mineure en biologie ▪ M.Sc. (biologie) 	2004-2005
2016	Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en sociologie) ▪ B. Sc. soc. (majeure en sociologie) ▪ Mineure en sociologie 	2005-2006

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2016	Chimie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (spécialisation en chimie) ▪ B. Sc. (spécialisation en chimie) – Régime coopératif ▪ B. Sc. (majeure en chimie) ▪ B. Sc. (majeure en chimie) – Régime coopératif ▪ Mineure en chimie ▪ M. Sc. (chimie) 	2005-2006
2016	Mathématiques et statistiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (majeure en mathématiques) ▪ B. Sc. (majeure en mathématiques) – régime coopératif ▪ Mineure en mathématiques et statistiques ▪ M. Sc. (mathématiques) 	2005-2006
2016	Informatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.I.A. ▪ B. Sc. (majeure en informatique) ▪ Baccalauréat en informatique appliquée – Régime coopératif ▪ Mineure en informatique ▪ M. Sc. (informatique)(2008) 	2005-2006
2016	Physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (spécialisation en physique) ▪ B. Sc. (spécialisation en physique) – Régime coopératif ▪ B. Sc. (majeure en physique) ▪ Mineure en physique ▪ M. Sc. (physique) 	2005-2006
2016	Biochimie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (spécialisation en biochimie) ▪ B.Sc. (spécialisation en biochimie) – régime coopératif ▪ B.Sc. (majeure en biochimie) ▪ B.Sc. (majeure en biochimie) – régime coopératif ▪ Mineure en biochimie ▪ M.Sc. (biochimie) 	2006-2007
2016	Kinésiologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. kinésiologie 	2006-2007
2016	Droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J.D. ▪ Baccalauréat en droit (licence en droit civil) ▪ J.D. /MÉE ▪ J.D. -MAP ▪ J.D. -MBA 	2006-2007

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2016	Récréologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. en récréologie 	2006-2007
2017	Campus de Shippagan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. en gestion intégrée des zones côtières ▪ B. en gestion intégrée des zones côtières – régime coop 	2007-2008
2017	Psychologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.A. Ps. ▪ Ph.D. ▪ D. en psychologie, profil professionnel ▪ Bacc. ès arts (spécialisation en psychologie) ▪ Bacc. ès arts (majeure en psychologie) ▪ Bacc. ès arts (mineure en psychologie) 	2007-2008
2017	Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Ed. (programme A) ▪ Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) ▪ Baccalauréat en éducation des adultes (formation technique) 	2007-2008
2017	Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.Éd. (enseignement) ▪ M.Éd. (enseignement ressource) ▪ Maîtrise Administration scolaire ▪ M.A. Éd. (administration scolaire) ▪ M.A. Éd. (enseignement) ▪ M.A. Éd. (enseignement ressource) ▪ M.O. ▪ M.A.O. ▪ Ph.D. 	2007-2008
2017	Traduction et langues (traduction)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Trad. ▪ B. Trad. (programme accéléré) ▪ B. Trad. – option coop 	2007-2008
2017	Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études préparatoires en musique ▪ Baccalauréat en musique (général) ▪ Baccalauréat en musique (interprétation) ▪ Mineure en musique 	2008-2009
2017	Géographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en géographie) ▪ B.A. (majeure en géographie) ▪ Mineure en géographie 	2008-2009

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2017	Administration publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.A.P. ▪ Diplôme d'études supérieures en administration publique ▪ Certificat de 2^e cycle en gestion publique contemporaine ▪ Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé (mars 2009) ▪ Certificat de 2^e cycle en gestion des services de santé (octobre 2007) ▪ Maîtrise en gestion des services de santé (mars 2009) 	2008-2009
2017	Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire ▪ Secondaire ▪ B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique) ▪ B.Mus.-B.Éd. 	2008-2009
2017	Études françaises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en études littéraires) ▪ B.A. (spécialisation en linguistique) ▪ B.A. (majeure en études françaises) ▪ Mineure en études françaises 	2008-2009
2018	Histoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en histoire) ▪ B.A. (majeure en histoire) ▪ Mineure en histoire ▪ M.A. (histoire) 	2009-2010
2018	Économie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en économie) ▪ B. Sc. soc. (majeure en économie) ▪ Mineure en économie 	2009-2010
2018	Arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.V. ▪ B.A.V. (orientation enseignement) 	2009-2010
2018	Sciences infirmières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. Inf. (pour étudiante ou étudiant régulier) ▪ B. Sc. Inf. (pour infirmière ou infirmier immatriculé) 	2010-2011
2018	Art dramatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.D. 	2010-2011
2018	Science politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en science politique) ▪ B. Sc. soc. (majeure en science politique) ▪ Mineure en science politique 	2011-2012

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2018	Travail social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.T.S. 	2011-2012
2018	Arts et sciences sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. appliqué en design d'intérieur 	2011-2012
2018	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doctorat en sciences de la vie 	2011-2012
2019	Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. multidisciplinaire 	2011-2012
2019	Information-communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en information-communication) 	2011-2012
2019	Études françaises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. A. (études littéraires) ▪ M.A. (sciences du langage) ▪ M. Fr. ▪ Ph. D. (études littéraires) ▪ Ph. D. (sciences du langage) 	2011-2012
2019	Administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.A. (Général) ▪ BAA <ul style="list-style-type: none"> □ Comptabilité et option coop (2006) □ Finance et option coop (2011) □ Systèmes d'information organisationnels et option coop (2008) □ Gestion des opérations et option coop □ Management □ Marketing et option coop (déc. 2000) □ Gestion internationale (2002) et option coop (2010) ▪ Mineure en comptabilité ▪ Mineure en finance ▪ Mineure en marketing ▪ Mineure en systèmes d'information organisationnels ▪ Mineure en gestion des opérations ▪ Mineure en sciences de la gestion ▪ Mineure en technologie de gestion ▪ B. Appl. G.S.F. (2012) ▪ Dipl. administration des affaires 	2012-2013
2020	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Gestion de l'information ▪ B. Gestion de l'information – coop 	2012-2013

Année	Discipline	Programme	Date Création/évaluation
2020	Travail social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. T. S. (programme régulier) ▪ B.T.S. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) ▪ B.T.S. (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe) ▪ Années préparatoires au baccalauréat en travail social 	2012-2013
2020	Science forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. F. et B.Sc.F. régime coop 	2013-2014

* Ceci est un calendrier provisoire. Des ajustements pourront être apportés suite à la reconfiguration des programmes pour tenir compte des délais à prévoir avant d'évaluer un programme ayant subi des modifications majeures.



PROGRAMMES : _____

L'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme - avec ou sans enrichissement -, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont :

- Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission;
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université;
- Permettre à l'Université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ses programmes.

L'évaluatrice ou l'évaluateur devra tenir compte de tous les services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants et des différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité).

Les critères d'évaluation en encadré⁹ sont retenus comme essentiels à toute évaluation de programme. Ceux-ci sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université. Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ne se veulent pas exhaustifs et l'équipe d'évaluation pourra faire des recommandations touchant tous les éléments qu'elle juge pertinents.

Critères d'évaluation

a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université;

b. La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants;

c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage;

d. La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints;

e. La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants;

f. L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et les professeurs liés au programme évalué;

g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.

⁹ Se référer également au document intitulé « Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton ».

De façon plus spécifique, l'équipe d'évaluation devra se prononcer sur les interrogations suivantes :

PRINCIPES DE QUALITÉ

1. Un contenu adéquat:
 - a. La structure du programme est-elle adéquate?
 - b. Dans quelle mesure l'équilibre entre la formation fondamentale et la formation générale est-elle satisfaisante?
 - c. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline?
 - d. Dans quelle mesure ce programme répond-t-il aux besoins sociétaux?
2. L'amélioration continue:
 - a. Est-ce que le programme est à jour ?
 - b. Est-ce que la réponse de l'unité concernée aux recommandations de l'évaluation précédente a été adéquate?
 - c. Est-ce que les mises à jour du programme tiennent compte des avancées récentes dans la discipline?
3. Le leadership:
 - a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?
 - b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?
4. L'expertise et la diversité du corps professoral:
 - a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité?
 - b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-crédation?
 - c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?
5. Conditions d'apprentissage :
 - a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline?
 - b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant?
6. Un environnement d'apprentissage adéquat :
 - a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?
 - b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?

CLARTÉ ET PERTINENCE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?

L'ATTEINTE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

10. Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment guidés durant leurs études au sein de l'unité académique?
11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?

INCIDENCE DE LA R-D-C

12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?
13. Est-ce que les activités de R-D-C contribuent à la visibilité du programme?

CONTRIBUTION DU PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?

INTERROGATIONS PROPRES AU PROGRAMME

- 15.

<p>POLITIQUE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITÉ DE MONCTON</p> <p>Guide pour la formation d'un comité de travail</p>	 <p>UNIVERSITÉ DE MONCTON EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN</p>
--	--

Afin d'assurer une base solide au niveau de la discipline et une plus grande appropriation du ou des programmes évalués, l'ensemble des professeures et des professeurs rattachés aux programmes ainsi que les étudiantes et les étudiants devraient participer à l'évaluation de ceux-ci. Toutefois, si le nombre de professeures et de professeurs est élevé, la ou le DDF, en consultation avec les DDE et la ou le DDFESR (le cas échéant), peut former un comité restreint, sur recommandation de l'unité académique concernée. Dans tous les cas, l'unité académique concernée ou son comité restreint devra inclure au moins une étudiante ou un étudiant de 1^{er} cycle et une étudiante ou un étudiant de cycle supérieur, le cas échéant. Une personne est mandatée pour coordonner les travaux de l'équipe.

Dans le cadre de programmes pluridisciplinaires relevant de la FESR, la ou le DDFESR mandate un comité représentant les membres du corps professoral qui ont contribué au programme concerné au cours des cinq dernières années pour agir comme unité académique du programme. Une étudiante ou un étudiant inscrit au programme fait également partie de l'équipe.

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

TITRE DU OU DES PROGRAMMES

DATE



1. Préambule

Inclure éléments adressant le point 14 du mandat d'évaluation.

2. Structure des programmes (voir Répertoire : <http://www.umoncton.ca/repertoire>)

2.1 Premier cycle

2.2 Cycles supérieurs

3. Vision et objectifs du programme

3.1 Premier cycle

3.2 Cycles supérieurs

4. Modifications au programme depuis la dernière évaluation (voir Rapport d'évaluation en Annexe A)

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES	ACTIONS COMPLÉTÉES	ACTIONS PRÉVUES	ÉCHÉANCIER
<u>RECOMMANDATION 1</u>			
<u>RECOMMANDATION 2</u>			
<u>RECOMMANDATION 3</u>			
<u>RECOMMANDATION 4</u>			
<u>RECOMMANDATION 5</u>			

4.1 Autres modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation

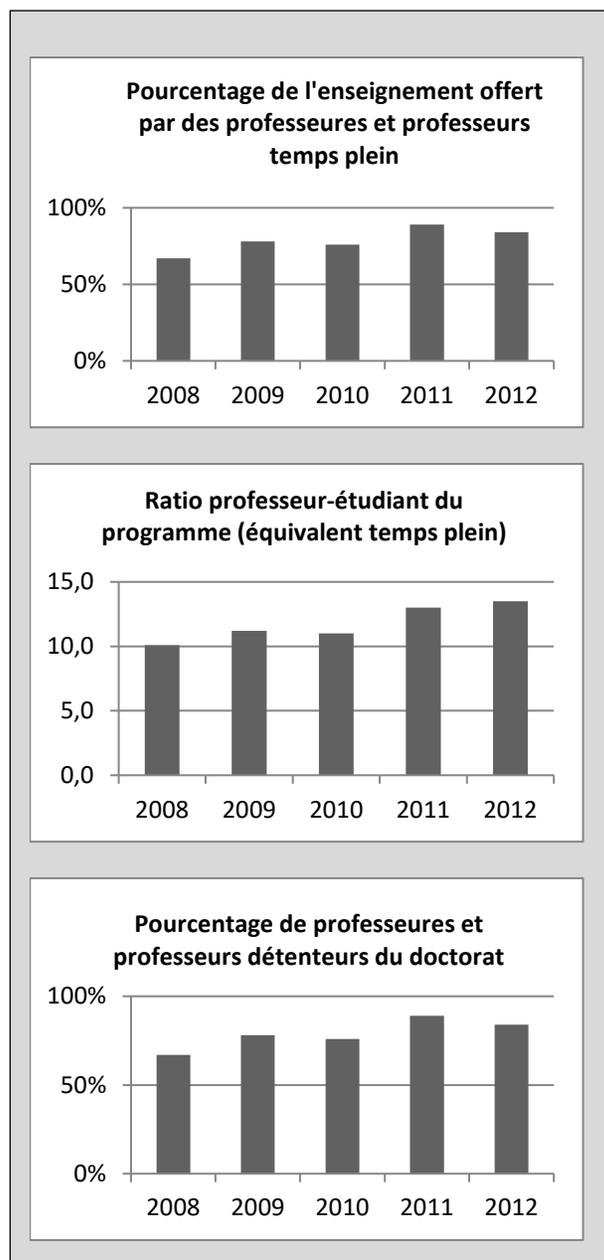
5. Résultats escomptés pour les étudiantes et étudiants

5.1 Premier cycle

5.2 Cycles supérieurs

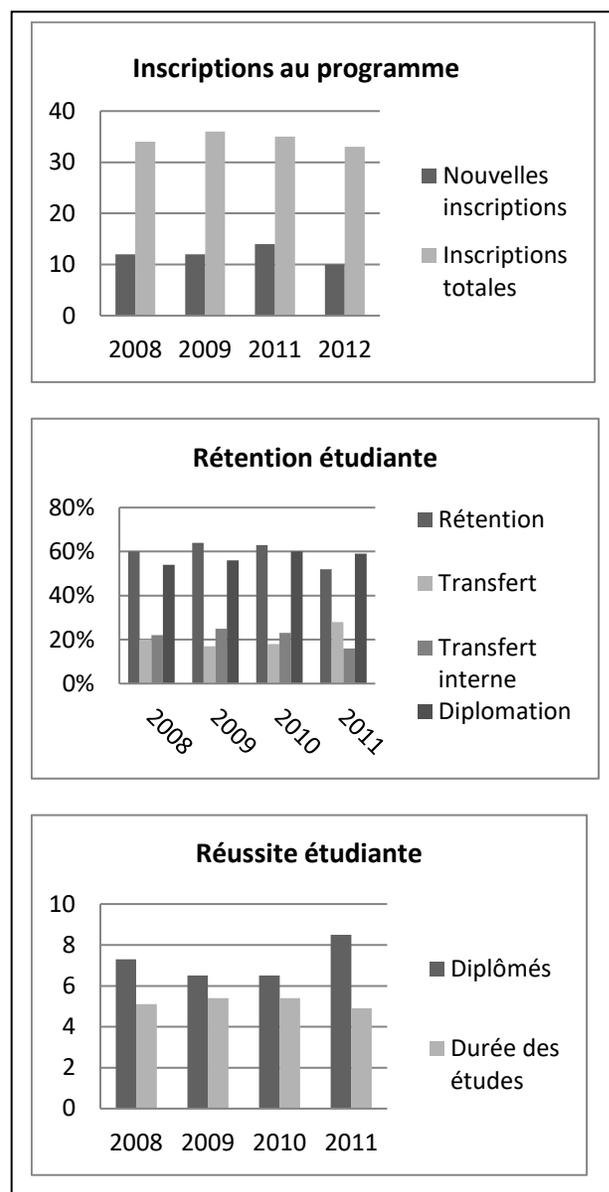
6. Ressources humaines

6.1 Le corps professoral (voir CV des professeures et professeurs en annexe B)



6.2 Les autres ressources humaines

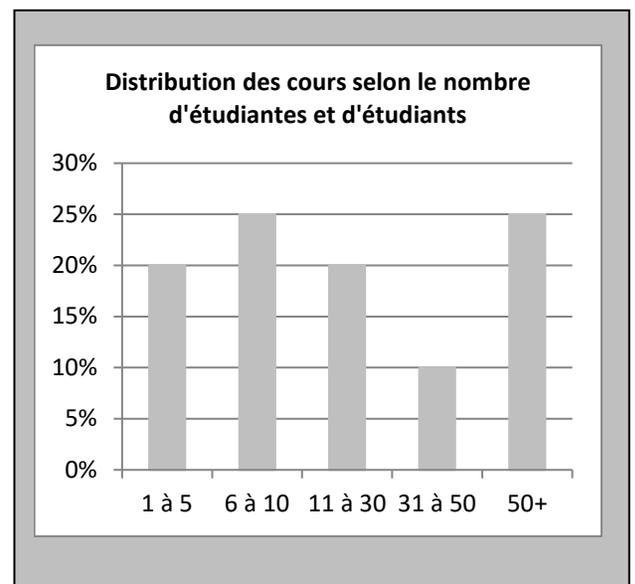
7. Population étudiante



8. Enseignement universitaire (voir Plans de cours en Annexe C)

8.1 Approches pédagogiques privilégiées

8.2 Conditions d'apprentissage



- 8.3 Mécanismes d'appui offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, appui à la réussite, centre d'aide, ateliers ...)

9. Description des ressources matérielles disponibles au programme

- 9.1 Ressources matérielles

9.2 Autres ressources (bibliothèque, laboratoire...). (Voir Annexe D)

10. Développements envisagés

**POLITIQUE D'ÉVALUATION DES
PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**



**Guide pour la préparation de l'horaire d'une
visite d'évaluation**

**RENCONTRES ET ACTIVITÉS À INCLURE DANS
LA VISITE D'ÉVALUATION**

RENCONTRES OBLIGATOIRES

- Rencontre avec la doyenne ou le doyen et la vice-doyenne ou le vice-doyen de la Faculté
- Rencontre avec la ou le responsable du programme ou des programmes
- Visite des installations
- Rencontre avec les professeures et les professeurs du programme ou des programmes
- Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme
- Rencontre avec les étudiantes et les étudiants du programme
- Rencontre avec la ou le VRER, la ou le VRARH et la ou le VRAE
- Visite de la Bibliothèque et rencontre avec la direction ou sa déléguée ou son délégué
- Rencontre finale avec la Direction de la faculté et la Direction de l'unité concernée
- Session de travail pour l'équipe d'évaluation

POUR LES PROGRAMMES CONCERNÉS

- Rencontre avec la ou le DDE du Campus s'il y a visite sur le campus
- Rencontre avec la doyenne ou le doyen de la FESR
- Rencontre avec la direction de l'Éducation permanente dans le cas des programmes qui s'offrent à temps partiel
- Rencontre des responsables du milieu professionnel concerné
- La ou le DDE du Campus et la doyenne ou le doyen de la FESR se joignent à la rencontre finale avec la Direction de la faculté et la Direction de l'unité concernée
- Toute autre rencontre jugée nécessaire.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Titre du ou des programmes

Équipe d'évaluation

Date :



1. Introduction

- Mise en contexte de l'évaluation
- Facteurs ayant influencé la réalisation du mandat, le cas échéant
- Autres points

2. Réponse au mandat d'évaluation

2.1. Le contenu du ou des programmes et leur évolution (ref : Questions 1 a, b, c, d et 2 a, b, c)

2.1.1. Observations générales

2.1.2. Forces

2.1.3. Éléments à renforcer

2.1.4. Recommandations

2.2. La direction et les ressources professorales (ref : Questions 3 a, b et 4 a, b, c)

2.2.1. Observations générales

2.2.2. Forces

2.2.3. Éléments à renforcer

2.2.4. Recommandations

2.3. L'enseignement et les conditions associées (ref : Questions 5 a, b et 6 a, b)

2.3.1. Observations générales

2.3.2. Forces

2.3.3. Éléments à renforcer

2.3.4. Recommandations

2.4. Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes (ref : Questions 7, 8, et 9)

2.4.1. Observations générales

2.4.2. Forces

2.4.3. Éléments à renforcer

2.4.4. Recommandations

2.5. L'appui aux étudiantes et aux étudiants (ref Questions 10 et 11)

2.5.1. Observations générales

2.5.2. Forces

2.5.3. Éléments à renforcer

2.5.4. Recommandations

2.6. La R-D-C et sa contribution (ref : Questions 12 et 13)

2.6.1. Observations générales

2.6.2. Forces

2.6.3. Éléments à renforcer

2.6.4. Recommandations

2.7. Le ou les programmes et le milieu (ref : Question 14)

2.7.1. Observations générales

2.7.2. Forces

2.7.3. Éléments à renforcer

2.7.4. Recommandations

2.8. Autres interrogations ou observations sur le ou les programmes

3. Conclusion

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Plan de mise en œuvre
des décisions du Conseil des gouverneurs**



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
#1	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		
#2	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		
#3	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		
#4	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		
#5	<ul style="list-style-type: none"> • • • 		

Programme avec agrément

La date d'évaluation des programmes sujets à un agrément peut être ajustée afin qu'elle coïncide avec la date prévue pour l'évaluation de l'agrément. La ou le DDF qui souhaite que les dates des deux évaluations coïncident fait une demande circonstanciée au VRER lors du dépôt du mandat d'évaluation. La décision finale sur la modification du calendrier d'évaluation est prise par la ou le VRER. Le cas échéant, les procédures qui suivent pourront s'appliquer.

Programme appliqué

Dans le cas d'un programme appliqué, le Comité conjoint du programme assume la responsabilité du projet d'évaluation en consultation avec les unités académiques concernées de leur établissement (Université et CCNB)

<u>Étapes</u>	<u>Programme avec agrément</u>	<u>Programme appliqué</u>
1° Documents d'information	Aucune modification	Aucune modification
2° Mandat de l'équipe d'évaluation	Dans la mesure du possible, le mandat de l'équipe pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, à celui de l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER.	La ou le DDF consulte le responsable du programme au CCNB avant de soumettre le mandat de l'équipe d'évaluation au VRER.
3° Nomination des membres de l'équipe d'évaluation	Dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation pour l'agrément pourrait composer, en totalité ou en partie, l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER.	Un des deux expertes ou experts composant l'équipe d'évaluation provient d'un établissement collégial. Le DDF consulte la ou le responsable du volet collégial du programme avant d'acheminer la liste d'évaluatrices ou d'évaluateurs potentiels à la ou au VRER.
4° Rapport d'autoévaluation	Dans la mesure du possible, le contenu du rapport d'autoévaluation pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, au rapport d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER.	Aucune modification

**POLITIQUE D'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Guide pour les programmes avec agrément ou les
programmes appliqués**



6° Envoi des documents à l'équipe d'évaluation	Les documents sont acheminés à l'équipe d'évaluation dès que sa composition finale est connue.	L'information générale sur l'établissement collégial est fournie par celui-ci au bureau de la ou du VRER afin qu'elle soit acheminée à l'équipe d'évaluation.
7° Calendrier des activités prévues	Aucune modification	La ou le responsable du volet collégial du programme est consulté dans la préparation du calendrier des activités prévues.
8° Visite de l'équipe d'évaluation	Aucune modification	La ou le responsable du volet collégial du programme coordonne la visite de l'établissement collégial.
9° Réactions préliminaires de l'équipe d'évaluation	Aucune modification	L'unité académique concernée (Comité conjoint du programme) participe à la rencontre avec l'équipe d'évaluation.
10° Rapport d'évaluation	Dans la mesure du possible, le rapport d'évaluation pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, au rapport de l'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER.	La ou le VRER fait parvenir une copie du rapport d'évaluation au responsable du volet collégial du programme pour rétroaction et avis.
11° Délibération	Aucune modification	La ou le DDF consulte la ou le responsable du volet collégial avant de soumettre son avis au VRER.
12° Avis du VRER	Aucune modification	Aucune modification
13° Décision	Aucune modification	Aucune modification
14° Plan de mise en œuvre	Aucune modification	La ou le DDF consulte la ou le responsable du volet collégial du programme lors de la préparation du plan de mise en œuvre. Une copie du plan de mise en œuvre final est envoyée au responsable des programmes de l'établissement collégial.
15° Mise à jour et suivi du plan de mise en œuvre	Aucune modification	Aucune modification

LIGNES DIRECTRICES CADRES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES UNIVERSITÉS DES MARITIMES (2016)

1. OBJET DES LIGNES DIRECTRICES

Ces *lignes directrices* ont pour objet d'aider les universités à instituer ou à améliorer leurs cadres en matière d'assurance de la qualité (de même que les politiques et les procédures connexes) ainsi que d'appuyer la Commission dans l'évaluation du cadre en vigueur.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Un cadre fructueux en matière d'assurance de la qualité¹ est guidé par :

- 2.1 la recherche de l'amélioration continue;
- 2.2 un accent sur l'apprentissage;
- 2.3 la nécessité d'englober toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement;
- 2.4 la reddition de comptes et la transparence; ainsi que
- 2.5 la documentation et la mise en œuvre des politiques, lignes directrices et procédures en matière d'assurance de la qualité.

3. PORTÉE DU CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS UNE UNIVERSITÉ

Le Cadre d'assurance de la qualité d'une université devrait :

- 3.1 refléter sa mission et ses valeurs
- 3.2 tenir compte de la gamme complète de ses programmes, services et activités offerts.
- 3.3 être lié aux plans stratégiques et autres, de l'établissement.
- 3.4 prévoir des dispositions pour couvrir toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement (recherche, administration, service communautaire, etc.) et s'applique à *toute* l'expérience universitaire des étudiants.
- 3.5 être remise à la Commission.

4. OBJECTIFS DU CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ

Les objectifs du Cadre d'assurance de la qualité d'une université devraient être, au minimum, de garantir la qualité des programmes et de s'assurer que les résultats prévus pour les étudiants peuvent être atteints.

L'objet de chaque évaluation menée par l'établissement est de fournir une réponse aux deux questions suivantes : « Dans quelle mesure l'unité ou le programme réussit-il à atteindre les objectifs visés? »; « Accomplit-il ce qu'il devait accomplir? »

En répondant à ces questions, l'établissement examine à la fois :

- 4.1 les ressources; et
- 4.2 les résultats.

5. NORME² POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES UNITÉS ACADÉMIQUES

5.1 Principales composantes

Pour évaluer les programmes et les unités académiques³, le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit, au minimum :

- 5.1.1 Nommer l'unité de coordination ou d'administration responsable de la gestion globale du processus d'assurance de la qualité. Cette unité est située à un échelon supérieur (p. ex. : vice-recteur) de la structure administrative de l'établissement et est responsable devant les instances décisionnelles de l'établissement.
- 5.1.2 Attribuer et répartir les responsabilités relatives aux diverses composantes du Cadre d'assurance de la qualité (doyens, directions de départements, responsables de programmes, comités, etc.).
- 5.1.3 Définir les critères d'évaluation (voir la section 5.2).
- 5.1.4 Exiger une composante d'auto-évaluation mettant à contribution les professeurs et les étudiants qui participent au programme ou à l'unité. L'auto-évaluation est axée sur les étudiants puisqu'elle vise, en général, à évaluer l'expérience des étudiants et, dans le cas des programmes d'enseignement, à évaluer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement. Elle est structurée en fonction des critères d'évaluation établis et est à la fois descriptive et analytique. Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante.⁴

1. Ce document traite d'un cadre d'assurance de la qualité d'une université qui pourrait englober de nombreuses politiques et procédures portant sur le travail d'un établissement dans ce domaine (p. ex. politiques propres aux facultés qui tiennent compte des réalités de chacune ou politiques distinctes pour les unités académiques et pour les autres types d'unités).

2. La Commission utilise le terme norme pour désigner « un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ». Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2

3. Pour les besoins de cette section des Lignes directrices, une unité académique désigne un département ou une unité dont la mission est, en premier lieu, l'enseignement, et dont la nature reflète l'existence d'un champ de savoir cohérent manifeste, qui se définit normalement par des disciplines apparentées. Une unité académique peut offrir plus d'un programme, mais, dans le contexte de l'assurance de la qualité, chaque programme doit faire l'objet d'une évaluation, y compris le programme d'études, les résultats, les ressources, etc.

4. Toutefois, le cadre d'assurance de la qualité vient combler les lacunes du processus d'agrément (le cas échéant) afin de veiller à ce que les mêmes normes soient appliquées à tous les programmes (p. ex. reddition de compte aux échelons supérieurs de l'établissement).

LIGNES DIRECTRICES

CADRES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES UNIVERSITÉS DES MARITIMES (2016)

- 5.1.5 Exiger un élément d'évaluation externe, avec une visite sur place et un rapport écrit suffisamment exhaustifs, habituellement réalisé par deux experts indépendants de l'établissement d'enseignement, dont au moins un qui provient de l'extérieur du Canada atlantique. L'équipe des examinateurs externes devrait aussi compter un professeur chevronné d'une autre unité de l'établissement pour aider les examinateurs externes pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'établissement. Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante.⁴
- 5.1.6 S'assurer de la participation des étudiants à l'assurance de la qualité en rendant obligatoires les évaluations de cours par les étudiants, en leur réservant des sièges au sein des comités responsables de l'examen des programmes et de l'assurance de la qualité et en les invitant à prendre part aux enquêtes conçues pour recueillir des données sur certains résultats se rapportant aux étudiants et aux diplômés.
- 5.1.7 Inclure la participation de professeurs qui ne sont pas directement liés au programme (ou à la discipline ou à l'unité) visé par l'évaluation.
- 5.1.8 Favoriser la participation d'un réseau étendu d'intervenants, comme les employeurs, les diplômés, les associations professionnelles et la communauté locale.
- 5.1.9 Définir les pratiques de suivi, ce qui comprend les modalités, les sphères de responsabilité et les délais prévus, de même que des dispositions pour le suivi des progrès (mettant habituellement le Sénat à contribution).
- 5.1.10 Établir le cycle d'évaluation et le calendrier correspondant, qui, normalement, ne dépasse pas sept ans (et dont aucun programme, en pratique, n'est évalué à plus de dix ans d'intervalle).⁵
- 5.1.11 Évaluer les programmes ou les unités nouvellement établis une fois que les étudiants de la première cohorte ont obtenu leur diplôme.
- 5.1.12 Consigner par écrit le calendrier type des évaluations individuelles, allant de la préparation de l'autoévaluation à l'approbation des recommandations par le Sénat, soit d'une durée de 12 à 18 mois.
- 5.1.13 Inclure une stratégie de communication pour informer la communauté universitaire (étudiants, corps professoral, personnel, etc.) et le public du Cadre d'assurance de la qualité de l'université et des changements importants découlant des activités visant l'assurance de la qualité. La stratégie de communication devrait inclure des activités destinées à informer le corps professoral, le personnel et les chefs d'unité du Cadre, de ses objectifs, des critères d'évaluation et des processus de suivi.
- 5.1.14 Définir les dispositions relatives à l'évaluation périodique du Cadre, évaluation qui devrait avoir lieu normalement à la fin de chaque cycle d'évaluation et dont le rapport est présenté aux instances décisionnelles de l'établissement.

5.2 Critères d'évaluation

Chaque université définit les critères d'évaluation utilisés pour l'examen de la qualité de ses programmes et unités. Les critères d'évaluation sont exhaustifs et visent tous les programmes et les unités; ils sont axés sur les étudiants et tiennent compte de la mission et des valeurs de l'établissement. Les critères d'évaluation sont publiés et doivent comprendre, au minimum, les éléments suivants :

- 5.2.1 La pertinence de la structure du programme, la méthode de prestation du programme d'études en regard des résultats d'apprentissage du programme et de ses attentes compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré.
- 5.2.2 L'atteinte des résultats d'apprentissage par les étudiants et les diplômés à la lumière des objectifs énoncés pour le programme, des attentes et exigences d'un grade universitaire et, s'il y a lieu, des normes de tout organisme professionnel, de réglementation ou d'agrément pertinent.
- 5.2.3 La pertinence et l'efficacité des méthodes utilisées pour évaluer les progrès et les réalisations des étudiants à la lumière des attentes et exigences d'un grade universitaire.
- 5.2.4 La capacité du corps professoral et du personnel d'offrir le programme, d'assurer la qualité de l'enseignement nécessaire pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage énoncés et de répondre aux besoins en fonction de la demande étudiante actuelle et prévue.
- 5.2.5 Le rendement continu du corps professoral, y compris la qualité de l'enseignement et de la supervision, les progrès continus et les réalisations en matière de recherche, l'activité savante, l'activité créative et l'activité professionnelle à la lumière du programme visé par l'examen.
- 5.2.6 La pertinence du soutien fourni au milieu d'apprentissage, y compris, mais sans s'y limiter, la bibliothèque et les ressources à l'apprentissage (p. ex. ressources humaines, physiques et financières; conseils pédagogiques; services aux étudiants; études supérieures; services du registraire; services technologiques; centres pour l'enseignement et l'apprentissage), sauf si ce soutien est déjà évalué d'une autre façon.
- 5.2.7 L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines, matérielles, technologiques et financières existantes.
- 5.2.8 L'à-propos des règlements universitaires (y compris les exigences de l'admission, de la promotion et de l'obtention du diplôme, les demandes de transfert de crédits et d'équivalence de cours et les appels) et des structures de gouvernance et de prise de décisions des unités académiques.
- 5.2.9 L'établissement d'indicateurs qui témoignent de la qualité, dont le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants et, s'il y a lieu, les mesures pertinentes des résultats des diplômés (les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, le niveau de satisfaction des employeurs, la poursuite des études, etc.).

4. Toutefois, le cadre d'assurance de la qualité vient combler les lacunes du processus d'agrément (le cas échéant) afin de veiller à ce que les mêmes normes soient appliquées à tous les programmes (p. ex. reddition de compte aux échelons supérieurs de l'établissement).

5. Dans des circonstances exceptionnelles, les cycles d'évaluation peuvent être interrompus afin de tenir compte des autres priorités de l'établissement; dans ces cas, la Commission doit être informée de la durée ou de la portée de l'interruption prévue (aucun programme ne doit être évalué à plus de dix ans d'intervalle).



LIGNES DIRECTRICES CADRES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS LES UNIVERSITÉS DES MARITIMES (2016)

6. NORME POUR L'ÉVALUATION DES AUTRES UNITÉS

Le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit prévoir l'évaluation de toutes les fonctions et unités de l'établissement. Ceci comprend donc aussi les unités de l'université dont la mission première n'est pas l'enseignement et la recherche, et plus particulièrement les unités de soutien. Il s'avère difficile, compte tenu de la diversité de ces unités, d'élaborer des lignes directrices générales universelles qui s'appliquent à toutes les unités et à toutes les universités. La décision qui consiste à déterminer s'il est plus efficace d'évaluer chaque unité individuellement ou conjointement avec des unités d'enseignements (voir n° 5.2.6 ci-dessus) revient à l'établissement.

La Commission recueillera des renseignements auprès des universités et engagera un dialogue avec celles-ci quant aux pratiques exemplaires pour l'évaluation de ces unités. D'ici là, les universités doivent tout de même évaluer ces unités et, à ce stade-ci, la Commission propose les quatre critères d'évaluation suivants :

- 6.1 L'à-propos et l'efficacité du service ou du soutien offert aux programmes d'enseignement, aux étudiants et au corps professoral.
- 6.2 La capacité de l'unité ou du programme d'offrir le service ou le soutien prévu par son mandat.
- 6.3 L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines, matérielles, technologiques et financières existantes.
- 6.4 L'apport de l'unité ou du programme à d'autres aspects de la mission de l'établissement et à l'expérience des étudiants.

7. DOCUMENTS CLÉS D'UN CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ

La normalisation et la consignation des processus et des modalités appuient deux objectifs : un processus commun et transparent et des délais plus courts. À cette fin, les établissements doivent établir les politiques, les normes et les modèles suivants :

POLITIQUES OFFICIELLES ET APPROUVÉES EN MATIÈRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION DE L'AUTO-ÉVALUATION, y compris les modèles, les données et les sources utilisés pour les indicateurs et les mesures de la qualité (p. ex. le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants et le niveau de satisfaction des employeurs, les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, la poursuite des études)

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES ÉVALUATEURS EXTERNES

FORMULAIRE COMMUN POUR L'ÉVALUATION DES COURS PAR LES ÉTUDIANTS

MANDAT DES COMITÉS PERTINENTS

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES QUI FONT AUSSI L'OBJET D'UN AGRÉMENT



Concordance entre le cadre d'assurance de la qualité de l'université et les lignes directrices de 2016 de la CESPM

Le tableau qui suit présente chacun des éléments figurant dans les Lignes directrices : Cadres d'assurance de la qualité des universités des Maritimes de 2016 de la CESPM. Une description des éléments à inclure dans chaque colonne est donnée ci-après :

Ligne directrice respectée par l'établissement :

- Nous cherchons à savoir quelles sont les **pratiques** de l'université (ce qu'elle fait) et ce qu'elle a consigné par écrit dans ses **politiques**.
- « Oui » indique que l'élément figure dans les pratiques/politiques.
- « Non » indique que l'élément ne figure pas dans les pratiques/politiques.
- « Un peu » indique que l'élément figure en quelque sorte dans les pratiques/politiques.
- Par exemple, si la politique écrite de l'établissement ne prévoit pas expressément deux évaluateurs par examen, mais que l'établissement recrute habituellement deux évaluateurs par examen, indiquez « oui » dans la case pratique et « non » dans la case politique.

Observations :

- Expliquez en quoi les lignes directrices ont été respectées, n'ont pas été respectées ou ont été respectées un peu.
- Indiquez les renvois précis aux dispositions des politiques ou à d'autres éléments de preuve.
- Décrivez toute difficulté éprouvée dans le respect des lignes directrices.

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
1. OBJET DES LIGNES DIRECTRICES			
Les présentes lignes directrices ont pour objet d'aider les universités à instituer ou à améliorer leurs cadres en matière d'assurance de la qualité (de même que les politiques et les procédures connexes) ainsi que d'appuyer la Commission dans l'évaluation du cadre en vigueur.			s. o.

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
2. PRINCIPES DIRECTEURS			
Un cadre fructueux en matière d'assurance de la qualité ¹ est guidé par :			
2.1 la recherche de l'amélioration continue;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>2. L'amélioration continue a. Est-ce que le programme est à jour? b. Est-ce que la réponse de l'unité concernée aux recommandations de l'évaluation précédente a été adéquate? c. Est-ce que les mises à jour du programme tiennent compte des avancées récentes dans la discipline?</p> <p><u>Annexe D – Rapport d'autoévaluation</u></p> <p>4. Modifications au programme depuis la dernière évaluation. 4.1 Autres modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation.</p> <p>10. Développements envisagés.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
2.2 un accent sur l'apprentissage;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>5. Conditions d'apprentissage : a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline? b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant?</p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?</p> <p>8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p>
2.3 la nécessité d'englober toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?</p>
2.4 la reddition de comptes et la transparence;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>3a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?</p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?</p>
2.5 la mise par écrit et la mise en œuvre des politiques, lignes directrices et procédures en matière d'assurance de la qualité.	Oui	Oui	<p><i>Politique d'évaluation des programmes (mars 2013)</i></p>
<p>1. Ce document traite d'un cadre d'assurance de la qualité d'une université qui pourrait englober de nombreuses politiques et procédures portant sur le travail d'un établissement dans ce domaine (p. ex. politiques propres aux facultés qui tiennent compte des réalités de chacune ou politiques distinctes pour les unités académiques et pour les autres types d'unités).</p>			

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice? Politique Pratique (oui/non/un peu)		Observations
3. PORTÉE DU CADRE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ			
Le cadre d'assurance de la qualité d'une université devrait :			
3.1 refléter sa mission et ses valeurs;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p><u>Préambule</u> « Les critères d'évaluation en encadré sont retenus comme essentiels à toute évaluation de programme. Ceux-ci sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université. »</p> <p><u>Critères d'évaluation</u> g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.</p> <p><u>Interrogations</u> 1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux?</p> <p>3. Le leadership: a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée? b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?</p> <p>4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?</p> <p>14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?</p>
3.2 tenir compte de la gamme complète de ses programmes et activités offerts;	Oui	Oui	<p><i>Politique d'évaluation des programmes (mars 2013)</i></p> <p>« La politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a comme toile de fond sa mission, sa vision et ses valeurs. Elle est intégrée au processus amélioré de planification académique et s'applique à tous les programmes d'études de l'Université. »</p> <p>« La politique d'évaluation des programmes tient compte des services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants. Elle couvre les différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité). » (p. 2).</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
3.3 être lié aux plans stratégiques et autres de l'établissement;	Un peu	Un peu	<p><i>Politique d'évaluation des programmes</i> (mars 2013)</p> <p>« La politique d'évaluation des programmes a notamment pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme – avec ou sans enrichissement -, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition. » (p. 2).</p> <p><u>Suivi de la décision (du Sénat et du Conseil des gouverneurs)</u></p> <p>« Le plan de mise en œuvre est intégré au plan académique de la Faculté et son état d'avancement fait partie du rapport annuel facultaire au Sénat académique. » (p. 6).</p>
3.4 prévoir des dispositions pour couvrir toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement (recherche, administration, service communautaire, etc.) et s'appliquer à toute l'expérience universitaire des étudiants;	Oui	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation</u> (Annexe B, p. 14 à 16)</p> <p>4b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-création?</p> <p>4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?</p> <p>10. Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment guidés durant leurs études au sein de l'unité académique?</p> <p>11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?</p> <p>12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?</p> <p>13. Est-ce que les activités de R-D-C contribuent à la visibilité du programme?</p> <p>14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?</p> <p>Dans la pratique, ces aspects sont traités de façon inégale selon les évaluatrices et évaluateurs.</p>
3.5 être remis à la Commission.			s. o.

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
4. OBJECTIFS DU CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ			

Les objectifs du Cadre d'assurance de la qualité d'une université sont, au minimum, de garantir la qualité des programmes et de s'assurer que les résultats prévus pour les étudiants peuvent être atteints.

Oui

Oui

Les objectifs

« Les principaux objectifs de cette politique d'évaluation des programmes sont :

- Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission;
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université;
- Permettre à l'Université d'assurer le **maintien de la qualité** et de la pertinence de ses programmes.

Les critères

« Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la CESP¹, incluent:

- a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux **principes de qualité** établis par l'Université; »

Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)

Les questions 1 à 6 du mandat de l'équipe d'évaluation portent sur les « **principes de qualité** ». Les questions suivantes se réfèrent spécifiquement à l'offre d'un « programme de qualité » :

4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un **programme de qualité**?

6. Un environnement d'apprentissage adéquat :

- a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un **programme de qualité**?
- b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un **programme de qualité**?

Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)

8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les **résultats escomptés en matière d'apprentissage**?

9. Est-ce que les **résultats escomptés en matière d'apprentissage** pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?

L'objet de chaque évaluation menée par l'établissement est de fournir une réponse aux deux questions suivantes :

¹ *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, janvier 2010, p. 13. http://www.cespm.ca/resources/QA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

d'abord, « dans quelle mesure l'unité ou le programme réussit-il à atteindre les objectifs visés? »;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>3b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?</p> <p>4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?</p> <p>12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?</p>
ensuite, « Accomplit-il ce qu'il devait accomplir? ».	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>1c. Est-ce que le programme offre prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline?</p> <p>1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux?</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p> <p>14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?</p>
En répondant à ces questions, l'université examine à la fois :			
1.1 les ressources; et	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité?</p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat :</p> <p>a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p>b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p>

1.2 les résultats.	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?</p> <p>8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p>
--------------------	-----	-----	--

Lignes directrices de 2016 de la CESP	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5. NORME² POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES UNITÉS ACADÉMIQUES			
5.1 Principales composantes			
Pour évaluer les programmes d'études et les unités³ académiques, le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit, au minimum :			
5.1.1 Nommer l'unité de coordination ou d'administration responsable de la gestion globale du processus d'assurance de la qualité. Cette unité est située à un échelon supérieur (p. ex. vice-recteur) de la structure administrative de l'établissement et	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u></p> <p>Le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER) est nommé dans la Politique comme étant responsable de la gestion globale du processus d'évaluation. Cette responsabilité est déléguée au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) qui gère le processus et fournit les documents d'information. La VRAEAP approuve le mandat.</p> <p>Selon la Politique, le VRER nomme l'équipe d'évaluation et la professeure ou le professeur de l'Université. En réalité, les secrétaires du VRAEAP invitent les évaluatrices et évaluateurs, parfois en consultation avec la VRAEAP. Il est souvent très difficile de recruter deux personnes, notamment lorsque l'évaluation se fait sur place. C'était beaucoup plus facile lorsqu'il s'agissait de visites virtuelles pendant la pandémie.</p> <p>La VRAEAP prépare l'Avis du VRER avec les recommandations.</p>
est responsable devant les instances décisionnelles de l'établissement.	Oui	Oui	Le VRER est responsable devant les instances décisionnelles et présente l'Avis du VRER au Comité conjoint de planification (CCJ), au Sénat académique (SAC) et au Conseil des gouverneurs (CGV).

Lignes directrices de 2016 de la CESP	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5.1.2 Attribuer et répartir les responsabilités relatives aux diverses composantes du Cadre d'assurance de la qualité (doyens, directions de départements, responsables de programmes, comités, etc.).	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u></p> <p>Unité académique / Unité académique réseau de la discipline (UARD) / Comité des études supérieures (CES) Liste circonstanciée d'évaluatrices et évaluateurs potentiels (avec possibilité d'ajout de noms par le DDF ou le DDFESR). Rapport d'autoévaluation. Réaction au Rapport d'évaluation. *Le rôle de l'UARD est mentionné dans une note en bas de page dans la Politique. Certaines unités oublient que c'est l'UARD qui est concernée. La révision de la Politique mettra plus en valeur le rôle de l'UARD. *Le CES est mentionné parmi les instances ayant le droit de réagir au Rapport d'évaluation. Cependant, la Politique ne fait aucune mention de son rôle dans la préparation du Rapport d'autoévaluation.</p> <p>Conseil de la faculté Approbation du Rapport d'autoévaluation.</p> <p>Décanat de la faculté (DDF) Mandat (après consultation avec le décanat des études (DDE) et le décanat de la FESR (DDFESR). Horaire des visites (en collaboration avec l'unité académique, le décanat des études (DDE) et le décanat de la FESR (DDFESR). Réaction au Rapport d'évaluation.</p>
5.1.3 Définir les critères d'évaluation.	s.o. (voir la section 5.2 ci-dessous)		
5.1.4 Exiger une composante d'auto-évaluation,	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 5)</u></p> <p>Étape 5 : Rapport d'autoévaluation. L'unité académique concernée prépare un rapport d'autoévaluation selon le gabarit présenté à l'annexe D et le soumet pour approbation au Conseil de la faculté.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
mettant à contribution les professeurs et les étudiants qui participent au programme ou à l'unité.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u></p> <p>RENCONTRES ET ACTIVITÉS À INCLURE DANS LA VISITE D'ÉVALUATION</p> <p>RENCONTRES OBLIGATOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les professeurs et les professeurs du programme ou des programmes ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme ➤ Rencontre avec les étudiantes et les étudiants du programme
L'auto-évaluation est axée sur les étudiants puisqu'elle vise, en général, à évaluer l'expérience des étudiants et, dans le cas des programmes d'études, à évaluer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement.	Oui	Oui	<p><u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27) comprend les rubriques suivantes :</u></p> <p>7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante).</p> <p>8. Enseignement universitaire (voir Plans de cours en Annexe C)</p> <p>8.1 Approches pédagogiques privilégiées</p> <p>8.2 Conditions d'apprentissage (distribution des cours selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants)</p> <p>8.3 Mécanismes d'appui offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, appui à la réussite, centre d'aide, ateliers...)</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
Elle est structurée en fonction des critères d'évaluation établis et est à la fois descriptive et analytique.	Un peu	Un peu	<p><u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27) comprend les 10 rubriques suivantes. Les numéros entre parenthèses correspondent aux 14 questions dans le Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16).</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préambule (14). 2. Structure des programmes (1). 3. Vision et objectifs du programme (3). 4. Modifications au programme depuis la dernière évaluation (2). 5. Résultats escomptés pour les étudiantes et étudiants (7, 8, 9). 6. Ressources humaines (6.1 Le corps professoral (voir CV des professeures et professeurs en annexe B) (4, 6b, 12, 13). 7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante) (5b). 8. Enseignement universitaire (voir Plans de cours en Annexe C) (5a, 10, 11). 9. Description des ressources matérielles disponibles au programme (6a). 10. Développements envisagés. <p>Le Rapport d'autoévaluation comprend une description des programmes (vision, objectifs, approches pédagogiques, résultats escomptés, structure, modifications depuis la dernière évaluation et développements envisagés) ainsi que des données avec des documents à l'appui (inscriptions, rétention et diplomation, plans de cours, CV du corps professoral et ressources matérielles).</p> <p>Les critères d'évaluation établis se retrouvent dans le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation mais le Rapport n'est pas structuré en fonction de ces critères.</p>
Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante. ⁴	Oui	Oui	<p><u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u></p> <p>« Dans la mesure du possible, le mandat de l'équipe pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, à celui de l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER. »</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5.1.5 Un volet d'évaluation externe est nécessaire			
avec une visite sur place et un rapport écrit suffisamment exhaustifs,	Oui	Oui	<u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u> <u>Le gabarit de Rapport d'évaluation (Annexe F p. 29 à 31)</u>
habituellement réalisé par deux experts indépendants de l'établissement d'enseignement, dont au moins un qui provient de l'extérieur du Canada atlantique.	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u> Étape 4 : Nomination des membres de l'équipe d'évaluation. « L'équipe d'évaluation est composée de deux expertes ou deux experts dans la discipline provenant de l'extérieur de l'Université, dont une ou un provient de l'extérieur des provinces de l'Atlantique. »
L'équipe des examinateurs externes devrait aussi compter un professeur chevronné d'une autre unité cadre de l'établissement pour aider les examinateurs externes pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'établissement.	Oui	Un peu	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u> Étape 4 : Nomination des membres de l'équipe d'évaluation. « Cette équipe sera accompagnée par une professeure ou un professeur de l'Université provenant d'une autre unité académique afin de guider l'équipe d'évaluation pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'Université. » Dans la pratique, cette étape n'est pas toujours respectée. Dans certains cas, une professeure ou un professeur d'une autre unité académique aide l'équipe d'évaluation à s'orienter sur le campus mais n'assiste pas aux rencontres. Dans d'autres cas, cette étape du processus n'est pas mise en œuvre.
Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante. ⁴	Oui	Oui	<u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 34)</u> « Dans la mesure du possible, le rapport d'évaluation pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, au rapport de l'évaluation des programmes . La décision finale est prise par le VRER. »
5.1.6 S'assurer de la participation des étudiants :	Oui	Oui	<u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u> RENCONTRES OBLIGATOIRES ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme ➤ Rencontre avec les étudiantes et les étudiants du programme

en leur réservant des sièges au sein des comités responsables de l'examen des programmes et de l'assurance de la qualité;	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la formation d'un comité de travail (Annexe C, p. 17)</u></p> <p>« Afin d'assurer une base solide au niveau de la discipline et une plus grande appropriation du ou des programmes évalués, l'ensemble des professeures et des professeurs rattachés aux programmes ainsi que les étudiantes et les étudiants devraient participer à l'évaluation de ceux-ci. Toutefois, si le nombre de professeures et de professeurs est élevé, la ou le DDF, en consultation avec les DDE et la ou le DDFESR (le cas échéant), peut former un comité restreint, sur recommandation de l'unité académique concernée. Dans tous les cas, l'unité académique concernée ou son comité restreint devra inclure au moins une étudiante ou un étudiant de 1^{er} cycle et une étudiante ou un étudiant de cycle supérieur, le cas échéant. Une personne est mandatée pour coordonner les travaux de l'équipe. »</p> <p>« Dans le cadre de programmes pluridisciplinaires relevant de la FESR, la ou le DDFESR mandate un comité représentant les membres du corps professoral qui ont contribué au programme concerné au cours des cinq dernières années pour agir comme unité académique du programme. Une étudiante ou un étudiant inscrit au programme fait également partie de l'équipe. »</p>
en les invitant à prendre part aux enquêtes conçues pour recueillir des données sur certains résultats se rapportant aux étudiants et aux diplômés;	Non	Non	
en rendant obligatoires les évaluations de cours par les étudiants.	Non	Non	
5.1.7 Inclure la participation de professeurs qui ne sont pas directement liés au programme (ou à la discipline ou à l'unité) visé par l'évaluation.	Non	Non	
5.1.8 Favoriser la participation d'un réseau étendu d'intervenants, comme les employeurs, les diplômés, les associations professionnelles et la communauté locale.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u></p> <p>RENCONTRES OBLIGATOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme <p>POUR LES PROGRAMMES CONCERNÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre des responsables du milieu professionnel concerné
5.1.9 Définir les pratiques de suivi, ce qui comprend :	Oui	Oui	Gabarit pour le <u>Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs (Annexe G p. 32)</u>
les procédures;	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u></p> <p>« Après avoir été informé des décisions prises par le CGV, la ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR et les DDE (le cas échéant), demande à l'unité académique de préparer le plan de mise en œuvre des décisions du CGV (voir annexe G pour gabarit). Ce plan est soumis au Conseil de la faculté concerné et au Conseil de la FESR pour approbation. La ou le DDF fait parvenir le plan de mise en œuvre final à la ou au VRER. »</p>

les sphères de responsabilité;	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u></p> <p>« Après avoir été informé des décisions prises par le CGV, la ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR et les DDE (le cas échéant), demande à l'unité académique de préparer le plan de mise en œuvre des décisions du CGV (voir annexe G pour gabarit). Ce plan est soumis au Conseil de la faculté concerné et au Conseil de la FESR pour approbation. La ou le DDF fait parvenir le plan de mise en œuvre final à la ou au VRER. »</p>
les délais prévus;	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u></p> <p>Si l'unité académique est informée de la décision prise par le CGV au plus tard le 30 juin, le plan de mise en œuvre final doit être soumis au VRER au plus tard le 20 décembre.</p>
de même que des dispositions pour le suivi des progrès (mettant habituellement le sénat à contribution).	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u></p> <p>« Le plan de mise en œuvre est intégré au plan académique de la Faculté et son état d'avancement fait partie du rapport annuel facultaire au Sénat académique. »</p>
5.1.10 Établir le cycle d'évaluation et le calendrier correspondant, qui, normalement, ne dépasse pas sept ans (et dont aucun programme, en pratique, n'est évalué à plus de dix ans d'intervalle). ⁵	Oui	Oui	<p><u>Calendrier – Évaluation des programmes des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles – Université de Moncton Années 2014-2015 à 2020-2021 (Annexe A, p. 7)</u></p> <p>Il arrive régulièrement que le calendrier dépasse 7 ans pour diverses raisons (ex. retraites, sabbatiques, agréments, tempêtes, pandémies).</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5.1.11 Évaluer les programmes ou les unités nouvellement établis une fois que les étudiants de la première cohorte ont obtenu leur diplôme.	Non	Non	
5.1.12 Consigner par écrit le calendrier type des évaluations individuelles, allant de la préparation de l'autoévaluation à l'approbation des recommandations par le sénat, soit d'une durée de 12 à 18 mois.	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> Le délai prévu entre l'avis d'évaluation (1 ^{er} janvier) et la décision du CGV (30 juin ou 30 septembre) est de 18 à 21 mois. L'Université de Moncton exige l'approbation du Sénat et du Conseil des gouverneurs. Ces instances n'ont que 4 réunions par année, ce qui est très loin d'être la norme. La pandémie a permis à l'Université de faire des réunions extraordinaires et de faire des réunions par Teams. La nécessité de réunir des représentantes et représentants des trois campus en hiver n'est plus un obstacle.
5.1.13 Inclure une stratégie de communication pour informer la communauté universitaire (étudiants, corps professoral, personnel, etc.) et le public du Cadre d'assurance de la qualité de l'université et des changements importants découlant des activités visant l'assurance de la qualité.	Non	Non	
La stratégie de communication devrait inclure des activités destinées à informer le corps professoral, le personnel et les chefs d'unité du Cadre, de ses objectifs, des critères d'évaluation et des processus de suivi.	Non	Non	
5.1.14 Définir les dispositions relatives à l'évaluation périodique du Cadre, évaluation qui devrait avoir lieu normalement à la fin de chaque cycle d'évaluation	Non	Non	
et dont le rapport est présenté aux instances décisionnelles de l'établissement (p. ex. le sénat, le Conseil des gouverneurs).	Non	Non	
<p>La Commission utilise le terme norme pour désigner « un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné », Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2.</p> <p>3. Pour les besoins de cette section des Lignes directrices, une unité académique désigne un département ou une unité dont la mission est, avant tout, l'enseignement et dont la nature reflète l'existence d'un champ de savoir cohérent manifeste, qui se définit normalement par des disciplines apparentées. Une unité académique peut offrir plus d'un programme, mais, dans le contexte de l'assurance de la qualité, chaque programme doit faire l'objet d'une évaluation, y compris le programme d'études, les résultats, les ressources, etc.</p> <p>4. Toutefois, le cadre d'assurance de la qualité vient combler les lacunes du processus d'agrément (le cas échéant) afin de veiller à ce que les mêmes normes soient appliquées à tous les programmes (p. ex. reddition de comptes aux échelons supérieurs de l'établissement).</p> <p>5. Dans des circonstances exceptionnelles, les cycles d'évaluation peuvent être interrompus afin de tenir compte des autres priorités de l'établissement; dans ces cas, la Commission doit être informée de la durée ou de la portée de l'interruption prévue (aucun programme ne doit être évalué à plus de dix ans d'intervalle).</p>			

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5.2 Critères d'évaluation			
Chaque université définit les critères d'évaluation utilisés pour l'examen de la qualité de ses programmes et unités. Les critères d'évaluation sont :			<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 2 à 3)</u></p> <p>Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la CESPМ, incluent:</p> <ol style="list-style-type: none"> La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université (questions 1 à 6); La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants (question 7); L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage (question 8); La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints (question 9); La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants (questions 10 et 11); L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et professeurs par rapport au programme évalué (questions 12 et 13); La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université (question 14). <p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>Les 14 questions dans le mandat de l'équipe d'évaluation couvrent les 7 critères. Les programmes peuvent ajouter des « interrogations propres au programme » comme question 15.</p>
exhaustifs et visent tous les programmes et les unités;	Un peu	Un peu	<p>Les critères visent tous les programmes. L'Université de Moncton n'évalue pas les unités académiques ni les unités de soutien.</p> <p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>« Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ne se veulent pas exhaustifs et l'équipe d'évaluation pourra faire des recommandations touchant tous les éléments qu'elle juge pertinents » (p.14).</p>

fortement axés sur les étudiants;	Oui	Oui	<p>Plusieurs critères sont axés sur les étudiantes et étudiants. Ils couvrent les résultats d'apprentissage (« b », « c » et « d »), les conditions d'apprentissage (« a ») et le soutien accordé aux étudiantes et étudiants (« e »).</p> <p>*Notons que le critère « c » est défini comme « l'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage » tandis que la question 8 fait allusion aux résultats d'apprentissage : « Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage? ». À l'Université de Moncton, le terme « objectifs d'apprentissage » s'emploie souvent pour désigner « learning outcomes ».</p>
alignés sur la mission et les valeurs de l'établissement.	Un peu	Un peu	<p><u>Mission</u> L'Université de Moncton est un établissement d'enseignement postsecondaire formé de trois campus exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche ainsi que pour sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Pour ce faire,</p> <ol style="list-style-type: none"> elle fournit à la population acadienne et à la Francophonie en général des <u>programmes de formation de la plus haute qualité</u>; elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; elle participe au <u>développement et à l'épanouissement de la société</u> grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire. (Mission adoptée par le CGV le 26 avril 2003). <p>* Notons que les critères (p. 2 à 3) sont repris en majuscules comme rubriques dans le mandat de l'équipe d'évaluation (p. 14 à 16) mais avec certaines modifications. Le critère « g » (p. 2) fait allusion explicitement à la mission de l'Université de Moncton mais dans le mandat de l'équipe d'évaluation, le critère « g » a été reformulé et ne fait plus mention de la mission de l'Université (p. 16). Le critère « a » (p. 2) reflète la mission en ce qui concerne les « programmes de formation de la plus haute qualité ».</p> <p><u>Valeurs</u> « L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois campus, souscrit aux valeurs suivantes pour guider les décisions et actions des membres de la communauté universitaire : <u>Accessibilité; Compétence du personnel; Formation de qualité; Ouverture sur le monde; Excellence en recherche, développement et création; Engagement communautaire; Liberté universitaire; Équité; Imputabilité et transparence; Respect de l'environnement.</u> » (Valeurs adoptées par le CGV le 19 juin 2004).</p> <p>Les valeurs de l'Université de Moncton ne sont pas mentionnées explicitement mais les principes de qualité dans le critère « a » comprennent les valeurs suivantes : Compétence du personnel; Formation de qualité; Excellence en recherche, développement et création.</p>
Les critères d'évaluation sont publiés et doivent comprendre, au minimum, les éléments suivants :			

5.2.1	La pertinence continue de la structure du programme, de la méthode de prestation du programme d'études au regard des résultats d'apprentissage du programme et de ses attentes compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré.	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>1a. La structure du programme est-elle adéquate? (critère « a »)</p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués? (critère « b »)</p> <p>8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage? (critère « c »)</p> <p>*L'évaluation des attentes du programme compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré se fait lors de la création du programme plutôt lors de l'évaluation cyclique.</p>
5.2.2 L'atteinte des résultats d'apprentissage par les étudiants et les diplômés à la lumière des :				
	objectifs énoncés pour le programme;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>3a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?</p> <p>3b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme? (critère « a »).</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints? (critère « d »).</p>
	attentes et exigences d'un grade universitaire;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués? (critère « b »)</p> <p>*L'évaluation des attentes du programme compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré se fait lors de la création du programme plutôt que lors de l'évaluation cyclique.</p>
	S'il y a lieu, normes de tout organisme professionnel, de réglementation ou d'agrément pertinent.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u></p> <p>« Dans la mesure du possible, le mandat de l'équipe pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, à celui de l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER. »</p>
5.2.3	La pertinence et l'efficacité continues des méthodes utilisées pour évaluer les progrès et les réalisations des étudiants à la lumière des attentes et exigences d'un grade universitaire.	Non	Non	
5.2.4 La capacité du corps professoral et du personnel d'offrir le programme, d'assurer la qualité de l'enseignement nécessaire pour permettre aux étudiants :				

d'atteindre les objectifs d'apprentissage énoncés;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité? (critère « a »)</p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat :</p> <p>a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)</p> <p>b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)</p>
de répondre aux besoins en fonction de la demande étudiante actuelle et prévue.	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat :</p> <p>a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)</p> <p>b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)</p>
5.2.5 Le rendement continu du corps professoral, y compris :			
la qualité de l'enseignement et de la supervision;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité? (critère « a »)</p> <p>* La qualité de la supervision n'est pas spécifiquement abordée, mais les étudiantes et étudiants rencontrent les membres de l'équipe d'évaluation.</p> <p>5a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline? (critère « a »)</p>
les progrès continus et les réalisations en matière de recherche, l'activité savante, l'activité créative;	Oui	Un peu	<p>4b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-création? (critère « a »)</p> <p>Dans la pratique, ces questions ne sont pas abordées de façon systématique par l'équipe d'évaluation.</p>
l'activité professionnelle à la lumière du programme visé par l'examen.	Oui	Oui	<p>4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme? (critère « a »)</p>

<p>5.2.6 La pertinence du soutien fourni au milieu d'apprentissage, y compris, mais sans s'y limiter, la bibliothèque et les ressources à l'apprentissage (p. ex. ressources humaines, physiques et financières; conseils pédagogiques; services aux étudiants; études supérieures; services du registrariat; services technologiques; centres pour l'enseignement et l'apprentissage), sauf si ce soutien est déjà évalué d'une autre façon.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats? (critère « e »)</p>
---	------------	------------	---

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
5.2.7 L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des :			
ressources humaines existantes;	Oui	Oui	<u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? (critère « a »)
ressources matérielles existantes;	Oui	Oui	<u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? (critère « a »)
ressources technologiques existantes;	Non	Non	
ressources financières existantes.	Non	Non	
5.2.8 L'à-propos continu des :			
règlements universitaires (y compris les exigences de l'admission, de la promotion et de l'obtention du diplôme, les demandes de transfert de crédits et d'équivalence de cours et les appels);	Non	Non	
structures de gouvernance et de prise de décisions des unités académiques.	Non	Non	
5.2.9 L'établissement d'indicateurs qui témoignent de la qualité :			
dont le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants;	Un peu	Un peu	<u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 5b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant? (critère « a ») <u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27).</u> 7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante). Le rapport n'inclut pas de données sur le degré de satisfaction des étudiantes et étudiants. *L'information est recueillie mais l'équipe d'évaluation n'est pas invitée à s'en servir pour évaluer la qualité du programme.

<p>et, s'il y a lieu, les mesures pertinentes des résultats des diplômés (les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, le niveau de satisfaction des employeurs, la poursuite des études, etc.).</p>	<p>Un peu</p>	<p>Un peu</p>	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 1c. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline? (critère « a ») 1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux? (critère « a »)</p>
--	---------------	---------------	--

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
6. NORME POUR L'ÉVALUATION DES AUTRES UNITÉS	Non		
<p>Le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit prévoir l'évaluation de toutes les fonctions et unités de l'établissement. Cela comprend donc aussi les unités de l'université dont la mission première n'est pas l'enseignement, et plus particulièrement les unités de soutien. Il s'avère difficile, compte tenu de la diversité de ces unités, d'élaborer des lignes directrices générales universelles qui s'appliquent à toutes les unités et à toutes les universités. La décision qui consiste à déterminer s'il est plus efficace d'évaluer chaque unité individuellement ou conjointement avec des unités d'enseignement (voir la section 5.2.6 ci-dessus) revient à l'établissement.</p> <p><i>La Commission recueillera des renseignements auprès des universités et engagera un dialogue avec celles-ci quant aux pratiques exemplaires pour l'évaluation de ces unités. D'ici là, les universités doivent tout de même évaluer ces unités et, à ce stade-ci, la Commission propose les quatre critères d'évaluation suivants :</i></p> <p>Remarque : Étant donné la modification de la démarche adoptée pour procéder à l'évaluation des autres unités, maintenant désignées unités de soutien, les établissements sont tenus de remplir les sections 6.1 à 6.4 (ci-dessous) en fonction de leurs politiques/pratiques d'évaluation des unités de soutien qui ont directement trait aux programmes d'études ou à l'apprentissage des étudiants (selon le cas).</p>			
6.1 L'à-propos et l'efficacité continus du service ou du soutien offert aux programmes d'études, aux étudiants et au corps professoral.	Non	Non	
6.2 La capacité de l'unité ou du programme d'offrir le service ou le soutien prévu par son mandat.	Non	Non	
6.3 L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des :			
ressources humaines existantes;	Non	Non	
ressources matérielles existantes;	Non	Non	
ressources technologiques existantes;	Non	Non	
ressources financières existantes.	Non	Non	
6.4 L'apport de l'unité ou du programme à d'autres aspects de la mission de l'établissement et à l'expérience des étudiants.	Non	Non	

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations
	Politique (oui/non/un peu)	Pratique (oui/non/un peu)	
7. DOCUMENTS CLÉS D'UN CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ			
La normalisation et la consignation des processus et des modalités appuient deux objectifs : un processus commun et transparent et des délais plus courts. À cette fin, les établissements doivent établir les politiques, les normes et les modèles suivants :			
POLITIQUES OFFICIELLES ET APPROUVÉES EN MATIÈRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	Oui	Oui	<i>Politique d'évaluation des programmes (mars 2013)</i>
LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION DE L'AUTOÉVALUATION	Oui	Oui	<u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27)</u>
y compris les modèles, les données et les sources utilisés pour les indicateurs et les mesures de la qualité (p. ex. le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants et des employeurs, les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, la poursuite des études)	Un peu	Un peu	L'information est préparée et fournie par la Direction générale des technologies (DGT). Elle couvre le nombre d'inscriptions ainsi que le taux d'obtention de diplôme.
CADRE DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAL DES ÉVALUATEURS EXTERNES	Oui	Oui	<u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u>
FORMULAIRE COMMUN POUR L'ÉVALUATION DES COURS PAR LES ÉTUDIANTS	Oui	Oui	<u>L'article 21.05 de la convention collective (2019-2021) avec l'ABPPUM (Unité I) :</u> « Sur demande de l'Employeur, de l'ABPPUM ou de la FÉÉCUM, un comité formé de deux (2) représentantes ou représentants de l'Employeur, de deux (2) représentantes ou représentants de l'ABPPUM nommés par l'ABPPUM et de deux (2) représentantes ou représentants de la FÉÉCUM nommés par la FÉÉCUM révisé le système d'évaluation de l'enseignement. » Le questionnaire d'évaluation a été révisé en 2021-2022. L'ancien questionnaire se trouve à l'annexe « F » de la convention collective (2017-2021) avec l'ABPPUM (Unité II – chargées et chargés de cours).
CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMITÉS PERTINENTS	Oui	Oui	<u>Guide pour la formation d'un comité de travail (Annexe C, p. 17)</u>
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES QUI FONT AUSSI L'OBJET D'UN AGRÉMENT	Oui	Oui	<u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u>

Annexe II - 1. Évaluations des programmes réalisées au cours des sept dernières années

Université de Moncton

Discipline ou nom du programme	Date de l'approbation par la CESP	Année prévue de l'évaluation	Unité qui a reçu l'avis d'évaluation (date)	Rapport d'autoévaluation (date)	Visite des lieux (mmm-yyyy)	Rapport d'évaluation (date)	Réunion du Conseil des gouverneurs	Suivi par l'unité aux recommandations du Conseil des gouverneurs	Détails sur la participation des étudiantes et étudiants au processus d'évaluation (selon les lignes directrices)	Commentaires Si on a aboli le programme ou suspendu les inscriptions, indiquez les dates et les détails pertinents ici. (p. ex. la date de l'évaluation d'agrément, le résultat de l'évaluation)
Administration des affaires (maîtrise et régime coopératif)	(coop) décembre 1996	2015-2016	Faculté d'administration	juin 2015	novembre 2015	décembre 2015	septembre 2016	janvier 2017	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Administration publique-Gestion des services de santé (MAP) - maîtrise	mars 2009	2017-2018	École des hautes études publiques	août 2019	novembre 2019	fév et août 2020	avril 2021	octobre 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Anglais - Littérature canadienne comparée (maîtrise ès arts)	novembre 2010	2016-2017	Dép. d'anglais	août 2016	janvier 2017	mars 2017	avril 2018	juin 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	Reconfiguré mars 2014	2019-2020	FASS	août 2019	décembre 2019	janvier 2020	décembre 2020	mai 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Biochimie (Bacc - spécialisation + coop, majeure + coop, mineure, maîtrise)	Reconfiguré mars 2015	2017-2018	Dép. de biochimie	septembre 2017	novembre 2017	février 2018	décembre 2018	avril 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Biologie (Bacc - spécialisation + coop, majeure + coop, mineure, maîtrise)	Reconfiguré mars 2014	2017-2018	Dép. de biologie	juin 2017	janvier 2018	septembre 2018	décembre 2019	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Chimie (Bacc - spécialisation, majeure, mineure, maîtrise)	Reconfiguré août 2014	2017-2018	Dép. de chimie	septembre 2018	janvier 2019	avril 2019	août 2020	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la spécialisation (coop) en 2014-2015
Développement durable et zones côtières (baccalauréat)	reconfiguré mars 2014	2018-2019	Campus de Shippagan	septembre 2019	février 2020	avril 2020	décembre 2021	en cours	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Anciennement B. gestion intégrée des zones côtières
Droit (baccalauréat)	février 1999	2016-2017	Faculté de droit	décembre 2017	janvier 2018	juin 2018	décembre 2019	En cours	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Droit (maîtrise)	septembre 2001	2015-2016	Faculté de droit	août 2015	novembre 2015	décembre 2015	décembre 2016	Aucun suivi - date butoir le 31 mars 2017	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Études de l'environnement (maîtrise)	1995	2014-2015	Faculté des études supérieures et de la recherche	septembre 2015	novembre 2015	juillet 2016	septembre 2017	août 2018	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Études françaises - Études littéraires (maîtrise et doctorat)	2011-2012	2019-2020	Dép. études françaises	juin 2020	décembre 2020	décembre 2019	septembre 2021	janvier 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la maîtrise en français en 2016-2017

Études françaises - Sciences du langage (maîtrise et doctorat)	reconfiguré novembre 2012	2019-2020	Dép. études françaises	août 2019	novembre 2019	décembre 2019	septembre 2020	janvier 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la maîtrise en français en 2016-2017
Formation linguistique		2020-2021	Dép. études françaises	juin 2020	novembre 2020	novembre 2020	septembre 2021	décembre 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Génie (baccalauréats) - agrément	reconfiguré février 2013	D'après l'agrément	Dép. de génie civil, électrique et mécanique	septembre 2021	novembre 2021	en cours	à venir	à venir	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Génie (maîtrise ès sciences appliquées)	1977	2015-2016	Faculté d'ingénierie	octobre 2015	novembre 2015	décembre 2015	juin 2016	Aucun suivi - date butoir le 20 décembre 2016	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Géographie (Bacc - spécialisation, majeure, mineure)	reconfiguré mars 2013	2017-2018	Dép. d'histoire et géographie	avril 2017	novembre 2017	novembre 2017	octobre 2018	février 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Gestion de l'information (baccalauréat)	novembre 2000 - reconfiguré mars 2012	2020-2021	Campus de Shippagan	juin 2021	novembre 2021	décembre 2021	en cours	en cours	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Gestion du loisir, sport et tourisme (baccalauréat)	reconfiguré mars 2012	2017-2018	École de kinésiologie, loisir et tourisme	octobre 2018	février 2019	avril 2019	décembre 2019	mai 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Anciennement le baccalauréat en récréologie
Histoire (maîtrise)	reconfiguré mars 2011	2018-2019	Dép. d'histoire et géographie	août 2019	novembre 2019	décembre 2019	septembre 2020	janvier 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Informatique (Bacc - majeure, informatique appliquée +coop, mineure, maîtrise)	1er cycle reconfiguré mai 2015 (Info appliquée) nov 1999	2017-2018	Dép. d'informatique	décembre 2017	janvier 2018	avril 2018	avril 2019	mai 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Information-communication (majeure, mineures)	reconfiguré mai 2013	2019-2020	Secteur Info-comm	août 2019	novembre 2019	novembre 2019	septembre 2020	décembre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Kinésiologie (baccalauréat)	reconfiguré mai 2014	2018-2019	École de kinésiologie, loisir et tourisme	octobre 2019	novembre 2019	janvier 2020	décembre 2020	juin 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Mathématiques et statistiques (Bacc - majeure + coop, mineures, maîtrise)	1er cycle reconfiguré mars 2015 (Maîtrise) déc. 1997	2017-2018	Dép. de math. et stat.	septembre 2017	novembre 2017	décembre 2017	décembre 2018	mars 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Musique (baccalauréat général, interprétation, mineure)	Reconfiguré mars 2011	2017-2018	Dép. de musique	juin 2017	février 2018	avril 2018	septembre 2019	décembre 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Nutrition (baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat, mineure (reporté))	Reconfiguré novembre 2013	2019-2020	École des sc. des aliments, nutrition et études familiales	octobre 2021	mars 2022	reporté	reporté	-	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	L'évaluation prévue en 2022 est reportée pour coïncider avec l'agrément.

Nutrition-alimentation (maîtrise ès sciences)	1972	2015-2016	École des sc. des aliments, nutrition et études familiales	août 2015	novembre 2015	décembre 2015	avril 2017	Avis des recommandations non acheminé à la faculté	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Philosophie (bacc - spécialisation, majeure, mineure)	Reconfiguré mars 2010	2016-2017	Dép. de philosophie	octobre 2016	février 2017	mars 2017	avril 2018	mars 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la maîtrise ès arts (philosophie) en 2015-2016
Physique (Bacc - spécialisation, majeure, mineure, maîtrise)	Reconfiguré mars 2014	2017-2018	Dép. de physique	septembre 2018	novembre 2018	22 nov.2018	août 2020	avril 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la spécialisation (coop) en 2014-2015
Psychologie (maîtrise et doctorat)	(doctorat) avril 1998	2017-2018	École de psychologie	septembre 2018	novembre 2018	avril 2019	juin 2020	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Psychologie (doctorat, profil professionnel)	décembre 2011	2017-2018	École de psychologie	octobre 2019	janvier 2020	février 2020	mars 2021	mai 2021	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Psychologie (Bacc - spécialisation, majeure, mineure)	Reconfiguré août 2013	2018-2019	École de psychologie	septembre 2018	novembre 2018	décembre 2018	juin 2020	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Science infirmière (maîtrise en sc infirmière)	février 1997	2015-2016	École de sc infirmière	septembre 2014	novembre 2014	janvier 2015	octobre 2015	Aucun suivi - date butoir le 20 décembre 2015	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Science infirmière (maîtrise en sc infirmière praticienne)	juin 2003	2015-2016	École de science infirmière	octobre 2014 rapp.intérimaire	novembre 2014	septembre 2015	avril 2017	Avis des recommandations non acheminé à la faculté	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Sciences multidisciplinaires (baccalauréat)	Reconfiguré août 2016	2017-2018	Faculté des sciences	septembre 2018	novembre 2018	22 nov.2018	décembre 2019	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Sciences de la santé (programme préparatoire)	Reconfiguré août 2013	2015-2016	Faculté des sciences	avril 2015	aucune visite	mars 2016	décembre 2016	hiver 2017	-	Anciennement Diplôme préparatoire en sciences de la santé
Sciences de la vie (doctorat)	2011-2012	2018-2019	Faculté des sciences	septembre 2018	décembre 2018	21 février 2019	juin 2020	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Sciences de l'éducation (primaire) et B. en éducation (2 ans)	Primaire reconfiguré mars 2016	2019-2020	Dép. d'ens au primaire et psychopédagogie	novembre 2020	30 nov.-1déc.2020	janvier 2021	décembre 2021	avant 31 mars 2022	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Sciences de l'éducation (secondaire - BA-BEd, BSc-BEd, BEp-BEd, B.Mus-BEd)	Reconfiguré mars et mai 2016	2019-2020	Dép. d'ens au secondaire et ress. humaines	novembre 2020	novembre 2020	janvier 2021	décembre 2021	avant 31 mars 2022	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
Sciences de l'éducation (certificat en andragogie)	2016	2019-2020	Faculté des sciences de l'éducation	novembre 2020	décembre 2020	juin 2021	en cours	en cours	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Anciennement la Formation de base en éducation des adultes (avec la Formation continue et CCNB); certificat en éducation des adultes
Sciences de l'éducation (doctorat)	février 2000	2018-2019	Faculté des sciences de l'éducation	janvier 2019	janvier 2019	6 mars 2019	juin 2020	octobre 2020	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	

Sociologie (Bacc - spécialisation, majeure - profil régulier et profil avec distinction, mineure)	reconfiguré août 2011	2016-2017	Dép. de sociologie et criminologie	août 2016	novembre 2016	décembre 2016	avril 2018	mars 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	Abolition de la spécialisation en 2019-2020
Traduction et langues (Bacc - baccalauréat + programme accéléré, + coop, mineure)	Reconfiguré février 2009	2017-2018	Dép. de traduction et langues	septembre 2017	janvier 2018	mars 2018	décembre 2018	avril 2019	L'équipe d'évaluation rencontre les étudiantes et les étudiants lors de la visite.	
PROGRAMMES ABOLIS										
Baccalauréat appliqué en agroforesterie	octobre 2003									Abolition en 2021-2022
Baccalauréat appliqué en intervention touristique	décembre 2000									Abolition en 2019-2020
Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale et formation technique)										Abolition en 2019-2020
Baccalauréat ès arts (B.A.A.) après le Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.)										Abolition en 2020-2021
Certificat de formation complémentaire en français langue seconde										Abolition en 2020-2021
Certificat en études pastorales										Abolition en 2017-2018
Certificat en formation à distance multimédia										Abolition en 2019-2020
Certificat de gestion des opérations - informatique de gestion										Abolition en 2016-2017
Certificat en gérontologie										Abolition en 2015-2016
Certificat en santé mentale et en soin infirmier psychiatrique										Abolition en 2017-2018
Certificat en sécurité et hygiène au travail	novembre 2000									Abolition en 2015-2016
Certificat en soins infirmiers critiques										Abolition en 2017-2018
Mineure en études du vieillissement										Abolition en 2017-2018
Mineure en sciences religieuses										Abolition en 2017-2018
Mineure en technologie et Deuxième concentration (technologie)	décembre 2008									Abolition en 2017-2018
Programme court en andragogie										Abolition en 2017-2018
Programme court en initiation à l'animation										Abolition en 2017-2018
Programme court en gestion de sa santé personnelle en milieu de travail										Abolition en 2017-2018
ADMISSIONS SUSPENDUES										
Baccalauréat appliqué en laboratoire médical	reconfiguré mars 2014									Admissions en 1re année suspendues depuis juillet 2018 (sera offert par le CCNB seulement)
Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques	reconfiguré mars 2014									Admissions suspendues depuis septembre 2019 (sera offert par le CCNB seulement)
Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire	reconfiguré mars 2014									Admissions en 1re année suspendues depuis septembre 2019 (sera offert par le CCNB seulement)

Annexe II - 2. Programmes devant faire l'objet d'une évaluation au cours des sept prochaines années

Nom de l'université : Université de Moncton

Nom du programme ou de l'unité	Date prévue de l'évaluation (année)	Commentaires
		<i>L'évaluation a été retardée pour qu'elle ait lieu en même temps que l'évaluation d'un programme connexe.</i>
Administration (baccalauréat en administration des affaires et ses orientations et régimes coopératifs, baccalauréats appliqués, certificats, diplôme, mineures, maîtrises)	2022-2023	
Aménagement des forêts (baccalauréat et option coop) - agrément	2022-2023	Anciennement B. en sciences forestières
Anglais (majeure avec deux profils, mineure)	2022-2023	
Art dramatique (baccalauréat)	2022-2023	
Arts visuels (baccalauréat)	2022-2023	Abolition du B. en arts visuels (orientation enseignement) en 2021-2022
Économie (spécialisation, majeure, mineure)	2022-2023	
Études françaises (majeure avec cinq profils, certificats, mineures)	2022-2023	Abolition du B. ès arts (spéc. en études littéraires) et B. ès arts (spéc. en sc. du langage) en 2019-2020
Philosophie (spécialisation, majeure, mineure)	2022-2023	Les programmes existants seront abolis; une nouvelle majeure sera proposée et devra faire l'objet d'une évaluation externe en 2022.
Sciences de l'éducation (maîtrises, certificat 2e cycle)	2022-2023	Le doctorat est aligné avec les programmes de maîtrise dans le prochain cycle d'évaluation
Travail social (baccalauréats) - agrément	2022-2023	L'évaluation de la maîtrise est prévue en 2025-2026.
Aménagement des forêts (maîtrise)	2023-2024	
Criminologie (majeure avec trois profils, mineure)	2023-2024	
Design d'intérieur (baccalauréat appliqué)	2023-2024	
Études de l'environnement (maîtrise, mineure)	2023-2024	
Études familiales (majeure et mineure)	2023-2024	Abolition de la maîtrise en études familiales en 2016-2017
Études individualisées (baccalauréat)	2023-2024	Anciennement le baccalauréat général
Génie (maîtrise, doctorat)	2023-2024	Baccalauréat évalué en 2021-2022
Géographie (spécialisation, majeure, mineure)	2023-2024	Les programmes existants seront abolis; une nouvelle majeure sera proposée et devra faire l'objet d'une évaluation externe en 2023.
Histoire (majeure avec deux profils, mineure)	2023-2024	Abolition de la spécialisation en 2020-2021. L'évaluation de la maîtrise est prévue en 2026-2027.
Nutrition (baccalauréat avec internat) - agrément	2023-2024	L'évaluation de la maîtrise est prévue en 2024-2025.
Science infirmière (B. Sc. inf. (pour étudiante ou étudiant régulier), passerelle menant à la 3e année) - agrément	2023-2024	Abolition du B. en sc. infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) en 2019-2020
Science infirmière (M. en sc inf, M. en sc inf - inf. ou inf. praticien) - agrément	2023-2024	
Science politique (majeure avec deux profils, mineures)	2023-2024	Abolition de la spécialisation en 2020-2021
Technologie, information et leadership (baccalauréat appliqué)	2023-2024	
Anglais - Littérature canadienne comparée (maîtrise ès arts)	2024-2025	
Biochimie (spécialisation + coop, majeure + coop, mineure, maîtrise)	2024-2025	
Biologie (spécialisation + coop, majeure + coop, mineure, maîtrise)	2024-2025	
Droit (Juris Doctor, programmes combinés, diplôme, maîtrise)	2024-2025	
Informatique (majeure, informatique appliquée + coop, mineure, maîtrise)	2024-2025	
Mathématiques et statistiques (majeure + coop, mineures, maîtrise)	2024-2025	
Nutrition-alimentation (maîtrise ès sciences) - agrément	2024-2025	L'évaluation du 1er cycle est prévue en 2023.
Sciences de la santé (programme préparatoire)	2024-2025	
Chimie (spécialisation, majeure, mineure, maîtrise)	2025-2026	

Musique (baccalauréat général, interprétation, mineure)	2025-2026	
Physique (spécialisation, majeure, mineure, maîtrise, doctorat)	2025-2026	
Psychologie (spécialisation, majeure, mineure, maîtrise et doctorat) - agrément	2025-2026	
Sciences multidisciplinaires (baccalauréat ès sciences)	2025-2026	
Sciences de la vie (doctorat)	2025-2026	
Travail social (maîtrise) - agrément	2025-2026	Évaluation du 1er cycle est prévue en 2022-2023.
Biotechnologies (baccalauréat appliqué)	2026-2027	
Développement durable et zones côtières (baccalauréat)	2026-2027	
Gestion du loisir, sport et tourisme (baccalauréat)	2026-2027	
Histoire (maîtrise)	2026-2027	Évaluation du 1er cycle est prévue en 2023-2024.
Interdisciplinaire en santé (maîtrise)	2026-2027	
Kinésiologie (baccalauréat) - agrément	2026-2027	
Psychologie (doctorat, profil professionnel) - agrément	2026-2027	
Sciences sociales (maîtrise)	2026-2027	
Sociologie (majeure avec deux profils, mineure)	2026-2027	Le secteur s'apprête à apporter des modifications majeures à sa majeure; l'évaluation devra être repoussée (2026-2027)
Traduction et langues (baccalauréats et régime coopératif, mineure)	2026-2027	La modification du programme est en cours (entrée en vigueur en 2022) et devra faire l'objet d'une évaluation en 2026-2027.
Administration publique-Gestion des services de santé (MAP) - maîtrise	2027-2028	La modification des programmes est en cours et devra faire l'objet d'une évaluation en 2027-2028.
Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	2027-2028	La modification du programme est en cours (entrée en vigueur en 2023) et devra faire l'objet d'une évaluation en 2027-2028.
Biotechnologies (baccalauréat appliqué)	2027-2028	
Études françaises - Sciences du langage (maîtrise et doctorat)	2027-2028	Une modification majeure des programmes est en cours (entrée en vigueur en 2023) et devra faire l'objet d'une évaluation en 2027-2028.
Formation linguistique	2027-2028	
Gestion de l'information (baccalauréats, certificat)	2027-2028	
Information-communication (majeure, mineures)	2027-2028	
Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé (FSSSC)	2027-2028	
Sciences de l'éducation (baccalauréats, prog. 2 ans, certificat)	2027-2028	
Diplôme en analyse et action communautaire	2028-2029	
Études françaises - Études littéraires (maîtrise et doctorat)	2028-2029	La modification des programmes est en cours et devra faire l'objet d'une évaluation en 2028-2029.
Doctorat en éducation		Aligné avec les programmes de maîtrise dans le prochain cycle d'évaluation
Génie (baccalauréats) - agrément		À déterminer selon l'agrément

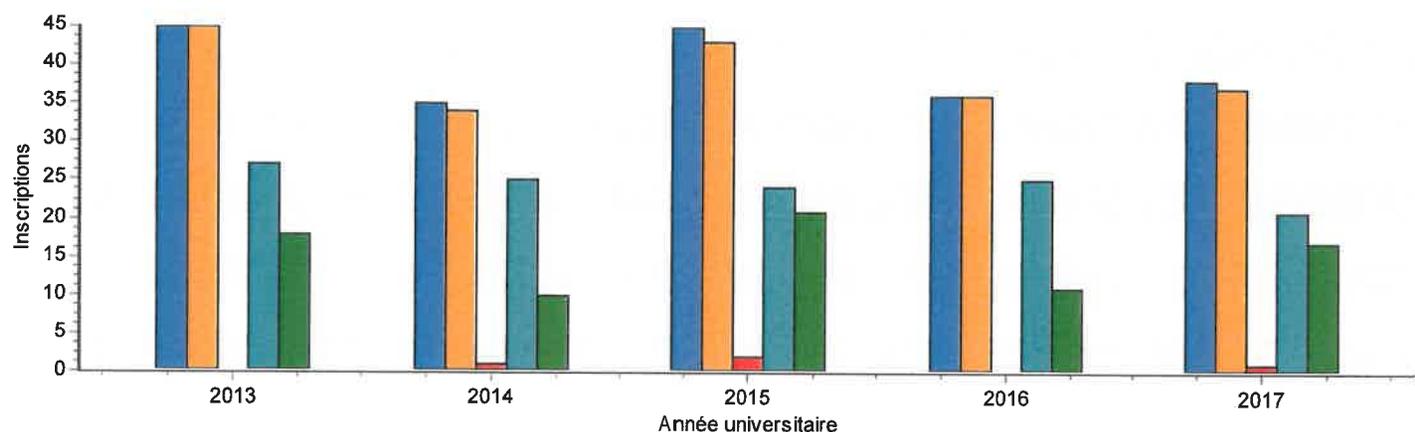
Annexe II - 3. État de l'évaluation des programmes approuvés par la CESPM au cours des sept dernières années

Nom de l'université : Université de Moncton

Nom du programme ou de l'unité	Date d'approbation par la CESPM	Date prévue de l'évaluation (année)	Commentaires
			<i>L'évaluation a été retardée pour qu'elle ait lieu en même temps que l'évaluation d'un programme connexe.</i>
Baccalauréat en administration des affaires (management - régime coopératif)	2015-2016	2022-2023	
Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution	2015-2016	2022-2023	
Maîtrise ès sciences (gestion)	2015-2016	2022-2023	
Doctorat ès sciences appliquées	2015-2016	2023-2024	
Certificat en planification et gestion logistique	2016-2017	2022-2023	
Certificat en systèmes d'information organisationnels	2016-2017	2022-2023	
Certificat en ligne de 2e cycle en littérature et francisation	2018-2019	2022-2023	
Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises	2018-2019	2022-2023	
Certificat en création littéraire	2019-2020	2022-2023	
Certificat en sociolinguistique	2019-2020	2022-2023	
Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)	2019-2020	2027-2028	
Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)	2019-2020	2027-2028	
Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé	2019-2020	2027-2028	
Doctorat en sciences physiques	2019-2020	2025-2026	
Baccalauréat appliqué en biotechnologies	2020-2021	2027-2028	
Maîtrise ès arts (sciences sociales)	2020-2021	2028-2029	
Diplôme en analyse et action communautaire	2021-2022	2028-2029	

Inscriptions

Bacc. ès arts (spécialisation en psychologie)



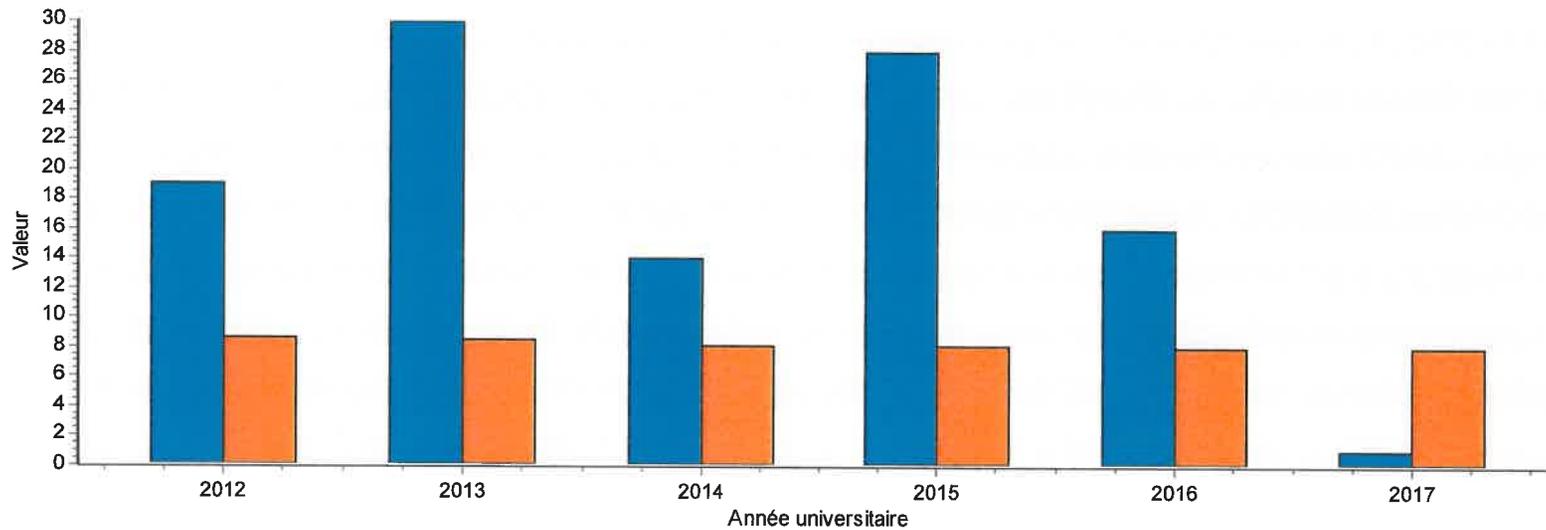
Inscriptions	2013	2014	2015	2016	2017
Totales	45	35	45	36	38
Temps complet	45	34	43	36	37
Temps partiel	0	1	2	0	1
Nouvelles	27	25	24	25	21
Continues	18	10	21	11	17

Les données sont en date du: 2018-01-22

- Inscriptions totales:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits (temps complet et temps partiel) à l'automne de l'année universitaire.
- Inscriptions TC:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet à l'automne de l'année universitaire.
- Inscriptions TP:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel à l'automne de l'année universitaire.
- Nouvelles inscriptions:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits pour la première fois au programme (temps complet et temps partiel).
- Inscriptions continues:** Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, qui ont déjà suivi des cours au programme à une session précédente (TC et TP).

Réussite Étudiante

Bacc. ès arts (spécialisation en psychologie)



■ Diplômé(e)s

■ Durée moyenne des études

	2012	2013	2014	2015	2016
Diplômé(e)s	19	30	14	28	16
Durée moyenne des études	8.63	8.53	8.14	8.14	8

Note: Les données sont en date du: 2018-01-22

Diplômé(e)s: Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu un diplôme pendant l'année universitaire.

Durée moyenne des études: Nombre de sessions régulières inscrites au programme depuis la première inscription au programme

Pour les transferts de programme:

- Pour les cours qui ont été suivis en dehors du programme d'étude, faire la division par 15 crédits (charge normale).
- Tout ce qui reste au-delà du dernier multiple de 15, trancher à partir du 8e crédit, c'est-à-dire qu'il y a une session de plus à partir de 8 crédits, soit la moitié d'une charge normale ($15/2 = 7.5$) arrondie à 8.

Questionnaire d'appréciation

Date : _____ Sigle du cours : _____

Nom de la personne responsable du cours : _____

DIRECTIVES : Pour chacun des énoncés, cocher la case appropriée.

1. Quel est le lien du cours avec votre programme d'études?

 A Obligatoire B Option C Au choix D Aucun

2. L'environnement physique (local, installations, équipements, etc.) de ce cours (ou laboratoire) est adéquat.

 A B C D E

VEUILLEZ UTILISER L'ÉCHELLE D'APPRÉCIATION SUIVANTE :

 A Tout à fait d'accord B Plutôt d'accord C Plutôt en désaccord D Absolument pas d'accord E Ne s'applique pas/ ne sait pas ou n'a pas d'opinion

VOLET APPRENTISSAGE

3. Le déroulement du cours (ou laboratoire) est conforme au plan de cours.

 A B C D E

4. La charge de travail requise pour ce cours (ou laboratoire) correspond aux crédits accordés (normalement : six heures de travail par semaine pour un cours de trois crédits).

 A B C D E
La charge de travail est : A très légère, B légère, C appropriée, D lourde ou E très lourde.

5. Les objectifs spécifiques sont clairement définis dans le plan de cours et communiqués aux étudiantes et étudiants.

 A B C D E

6. Les activités d'apprentissage (travaux, sorties, tutorats, conférences, laboratoires, etc.) sont utiles pour atteindre les objectifs du cours.

 A B C D E

7. Le cours (ou laboratoire) est bien structuré (calendrier, contenu, tâches, modalités d'évaluation, etc).

 A B C D E
8. Le niveau de difficulté du cours (ou laboratoire) est : A très facile, B facile, C approprié, D difficile ou E très difficile.

9. La documentation nécessaire au cours (ou laboratoire) m'a aidé à apprendre.

 A B C D E

10. L'utilisation des outils pédagogiques (tableau, multimédia, plateformes d'aide à l'enseignement, etc.) par la personne responsable du cours a favorisé mon apprentissage.

 A B C D E

11. Les types d'évaluations (examens, exposés, travaux, simulations, rapports, etc.) sont cohérents avec les objectifs du cours.

 A B C D E

Questionnaire d'appréciation

12. Le nombre d'évaluations est suffisant pour mesurer l'atteinte des objectifs du cours (ex. au moins trois évaluations pour un cours de trois crédits selon le règlement universitaire, sauf à la Faculté de droit).
 A B C D E
13. Les directives relatives aux devoirs, travaux, rapports, exposés, examens, etc., sont formulées clairement.
 A B C D E
14. Le matériel pédagogique est à jour (manuels de cours ou de laboratoire, références bibliographiques et logiciels, etc.)
 A B C D E

QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LABORATOIRE (LORSQUE CELA S'APPLIQUE)

15. Les protocoles décrivant les activités de laboratoire sont clairs.
 A B C D E
16. Les exposés préparent bien aux activités de laboratoire.
 A B C D E
17. La personne responsable du cours me sensibilise à l'importance de la santé et sécurité au laboratoire.
 A B C D E

VOLET ENSEIGNEMENT

La personne responsable du cours

18. Présente ses cours (ou laboratoires) d'une façon qui stimule l'intérêt pour la matière.
 A B C D E
19. Fait des récapitulations du contenu du cours, lorsque nécessaire.
 A B C D E
20. Couvre la matière à une vitesse convenable.
 A B C D E
- La vitesse est : A très lente, B lente, C appropriée, D rapide ou E très rapide.
21. S'exprime clairement avec un vocabulaire, un ton et un débit appropriés.
 A B C D E
22. Répond clairement aux questions des étudiantes et étudiants.
 A B C D E
23. Les critères d'évaluation sont connus des étudiantes et des étudiants.
 A B C D E
24. Les corrections et les annotations sont claires et permettent de comprendre les erreurs faites sur les travaux, les rapports et les examens.
 A B C D E
25. Remet les notes et les travaux corrigés dans un délai raisonnable (normalement 2 semaines maximum selon le règlement universitaire).
 A B C D E
26. Est respectueuse ou respectueux envers les étudiantes et étudiants.
 A B C D E

Questionnaire d'appréciation

27. Est attentive ou attentif aux besoins d'apprentissage des étudiantes et des étudiants et respecte les mesures d'accommodement.
 A B C D E
28. Est ponctuelle ou ponctuel au début et à la fin des périodes de cours et d'examens.
 A B C D E
29. Est accessible pour consultation pendant les heures prévues au plan de cours.
 A B C D E

L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE

30. En général, j'ai apprécié l'enseignement.
 A B C D E
31. En général, j'ai apprécié l'aide à l'enseignement fournie par les tutrices, tuteurs, mentors, techniciennes, techniciens de laboratoire et correctrices, correcteurs.
 A B C D E

Commentaires constructifs additionnels pour la personne responsable du cours (Les commentaires seront remis seulement à cette dernière).